

## POLITIQUE DE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Matthieu ROUVEYRE

Mesdames, Messieurs,

Le monde associatif est porteur de valeurs auxquelles les girondins sont très attachés : la solidarité, la tolérance, la justice sociale. Dans des secteurs très variés allant de l'environnement aux sports, en passant par le tourisme, la protection des consommateurs, les mouvements de l'Education Populaire, la culture, l'accueil des personnes en situation de handicap, la réinsertion des personnes en difficulté, ... les associations jouent donc un rôle essentiel et oeuvrent au quotidien dans la vie sociale. La vie associative représente donc un enjeu important pour le Département et reste un des piliers de la nouvelle politique de citoyenneté. Ainsi le Conseil Général souhaite privilégier l'articulation de sa politique associative autour des priorités suivantes :

- agir au plus près des territoires par un accompagnement de proximité,
- favoriser le développement de la Vie Associative et de sa diversité,
- développer le dialogue et encourager la mise en réseau,
- offrir un accompagnement technique et de conseil, en complément du soutien financier tout en favorisant la promotion et l'accompagnement de l'activité bénévole,
- bénéficier d'un panorama précis et structuré pour avoir une réelle connaissance des partenaires associatifs au travers d'une entrée unique.

Cette politique est relayée au quotidien par treize Conseillers en Développement Vie Associative et Sport qui assistent et consultent les partenaires, les collectivités sur tous les territoires.

Deux programmes permettent de mener à bien notre politique associative.

### **Le premier programme est l'appui au mouvement associatif**

Afin de structurer, de pérenniser et de développer les activités associatives, le Département est susceptible d'accorder son soutien aux associations girondines, en ayant un regard particulier et ciblé vers celles qui sont fédératrices départementales et porteuses d'un projet d'intérêt général relevant de divers domaines, et notamment en faveur du développement local, des services aux populations ou sur des actions plus ciblées telles que la mémoire civique. Ainsi, le partenariat départemental adossé à un projet de développement associatif ou un projet d'actions pourra faire l'objet d'une convention annuelle ou d'un contrat d'objectifs pluriannuel.

Egalement, à travers l'aide à l'organisation d'événements, de salons, colloques, le Conseil Général offre la possibilité aux girondins de participer à des événements économiques, scientifiques et festifs d'importance, valorisant ainsi le potentiel humain,

associatif et touristique de la Gironde.

**Le deuxième programme est l'aménagement associatif départemental**, regroupant la Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative (MDSVA) et les aides en faveur du développement des Maisons des Associations des communes.

Le Département a souhaité étendre et étoffer les actions et services de la MDSVA en direction de l'ensemble de la vie associative, afin de mieux prendre en compte son évolution, ses attentes et problématiques, et de reconnaître son rôle majeur dans la vie sociale girondine. Cette démarche de diversification du soutien départemental, en complément de l'aide financière, se concrétise par :

- le Centre Départemental de Ressources de la vie Associative,
- le Forum Départemental de la vie Associative.

Le Centre Départemental de Ressources de la Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative, lieu d'accueil, d'échange, de conseils, d'informations, proposera :

- la mutualisation de moyens matériels (reprographie, espaces de stockage, archives,...),
- des locaux adaptés et partagés pour des réunions ou des permanences,
- la mise à disposition d'un fonds documentaire,
- des espaces partagés et conviviaux (espace d'exposition,...),
- la mise en place de formations auprès des bénévoles traitant de la législation, des responsabilités des dirigeants associatifs, des techniques de communication,
- des témoignages et de consultations d'experts spécialisés.

Le Forum Départemental, véritable démarche de concertation et de dialogue, s'orientera vers les objectifs suivants :

- reconnaître l'importance du rôle et de la diversité du monde associatif et de ses bénévoles ;
- mieux appréhender les relations du Département avec les associations à travers l'instauration d'un dialogue partagé, pour une meilleure connaissance des évolutions des problématiques associatives, en vue d'une évolution des politiques départementales ;
- encourager la structuration de la vie associative départementale.

La Vie Associative prend également racine dans des lieux spécialisés, c'est pour cela que le Conseil Général aide, selon des critères précis, les porteurs de projets, communaux ou intercommunaux, à créer des espaces favorables au développement des dynamiques associatives.

La politique territoriale de citoyenneté durable (TCD) et le projet Gironde 2014 seront l'occasion d'évoquer, dans le cadre des conférences territoriales, les opportunités de relayer les orientations politiques du Département visant à valoriser et développer la vie associative.

L'ensemble des propositions contenues dans ce rapport consacré au soutien à la vie associative représente ainsi pour 2009 un budget global de 100 000 € en AP/AE et 1 378 100€ en Crédits de Paiement.

**AVIS DE LA COMMISSION 20 - VIE ASSOCIATIVE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Michel DUCHENE :**

Un petit mot pour dire à notre collègue Matthieu Rouveyre que je lui répondrai demain sur l'action sur le social, parce que j'aurai des chiffres. Je lui souhaite de passer une bonne nuit.

**M. LE PRESIDENT :**

Quand vous aurez besoin de chiffres, vous pourrez le contacter. Il faut être prudent avec les jeunes qui montent.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. LE PRESIDENT :**

La séance est levée, elle reprendra à 9 h 30 demain matin.

**La séance est levée à 20 h 15.**

**Le Secrétaire de Séance,**

Signé

**Bernard DUSSAUT  
Conseiller Général  
du Canton de Monségur**

**Le Président du Conseil Général,**

Signé

**Philippe MADRELLE  
Sénateur de la Gironde  
Conseiller Général  
du Canton de Carbon-Blanc**



# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Réunion du 18 décembre 2008

Matin

Sous la Présidence de

**Monsieur Philippe MADRELLE**

**Présents** : MM. Pierre AUGÉY, Jean-Pierre BAILLE, Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, José BLUTEAU, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jacques CHAUVET, Yves d'AMECOURT, Jean-Marie DARMIAN, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Hervé De GABORY, Mme Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, MM. Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISSON, Serge LAPORTE, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Xavier LORIAUD, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Robert PROVAIN, Mme Marie RECALDE, MM. Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Mathieu ROUVEYRE, Gilles SAVARY, Jean TOUZEAU, Pierre YERLES.

**Excusés** : MM. Gérard CESAR, Mme Michèle DELAUNAY, MM. Yves FOULON, Michel FROUIN, Sébastien HOURNAU, Alain LEVEAU, Pierre LOTHAIRE, Gilbert MITTERRAND, Jean-Jacques PARIS, Alain PERONNAU, Philippe PLISSON, Jean-Pierre SOUBIE, Dominique VINCENT.

**La séance est ouverte à 9 h 30.**

**Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.**

***Intervention du Vice-Président chargé des Ressources Humaines et du dialogue social***

**Jacques RESPAUD :**

Monsieur le Président, chers collègues. Afin d'éclairer au mieux l'ensemble de cette assemblée sur les propositions qui vont vous être faites pour l'année 2009, et qui seront rapportées par Bernard Fath, le Président de la Commission Ressources Humaines et Dialogue Social, que je remercie vivement pour son implication, je souhaite présenter ici quelques

éléments du contexte dans lequel nous évoluons, et qui ont des conséquences sur nos décisions pour cette année 2009.

Les effectifs du Conseil Général sont en constante augmentation depuis l'année 2006, en raison principalement des transferts de compétences et des personnels imposés par l'Etat. Ces personnels ont été intégrés de façon progressive depuis ces deux dernières années, et cela continue. En 2006 : 3 159 agents étaient payés et gérés par notre Direction des ressources humaines. En 2008, ce sont 4667 agents qui ont été concernés, soit 1508 agents de plus par rapport à 2006. A ce chiffre, pour connaître les effectifs exacts des agents qui dépendent du Département, il faut ajouter les personnels du CDEF, des services maritimes, ainsi que les assistants familiaux, ce qui porte le nombre total d'agents à 6 238. Si l'on ne tient pas compte des agents transférés, notre évolution nette de personnel pour ces trois dernières années s'élève à 8 %, ce qui nous fait autour de 2,5 % par an de croissance.

Cette obligation légale d'accueillir ces nouveaux personnels transférés (collèges et routes), nous a obligés à déployer des moyens et développer des actions, afin de réussir une intégration que nous avons toujours voulue de qualité :

- avec un plan de formation (conduite d'engins, cuisines...),
- sur le règlement du temps de travail avec le nouveau personnel,
- sur la création de fiches métiers pour les agents des collèges,
- sur l'augmentation sensible du régime indemnitaire pour les agents des collèges et des routes,
- pour l'application de nos taux de promotion à ces nouveaux personnels ; au Conseil Général le taux de promotion est de 25 %, alors que pour l'Etat, en ce qui concerne les agents des collèges, le taux de promotion était inférieur à 1 %. Passer de 1 % à 25 %, sans être compensé par l'Etat pose quelques soucis ;
- la mise en place de visites médicales,
- le suivi social,
- ou encore le déploiement d'un plan de communication avec des rencontres sur le territoire...

Tout cela a eu un coût, et même un "coût induit", c'est-à-dire non compensé par l'Etat, mais pourtant indispensable à une intégration réussie.

Notre volonté de nous adapter à une multitude de métiers que l'on trouve désormais au Conseil Général, nous a aussi conduit à réaliser un nouveau guide d'accueil, sous forme de CDrom. Une campagne de prévention des risques a aussi été lancée sur l'ensemble de nos territoires.

Dans ce contexte budgétaire, les propositions qui vous sont faites pour le Budget 2009, visent à préserver l'intérêt de tous : les personnels et les finances publiques.

1. Ainsi, nous souhaitons améliorer le dialogue social, d'ailleurs l'intitulé de la vice-Présidence que le Président Philippe Madrelle m'a confié en mars dernier, l'exprime explicitement. Pour ce faire, nous souhaitons élaborer, à destination des nouveaux représentants du personnel, issus des dernières élections professionnelles du 6 novembre, une méthode consensuelle de dialogue social, à travers des protocoles qui seront validés par chacun.

2. Nous vous proposons de conforter une politique de recrutement et de mobilité, qui prendra en compte les problématiques telles que :

- les possibilités promotionnelles de la collectivité pour ces agents : leur donner des perspectives en fonction des besoins de la collectivité,
- la prise en compte des compétences internes,
- les agents en situation d'usure professionnelle ou de reclassement,
- les agents ayant clairement préparé et affiché un projet professionnel.

3. Nous souhaitons poursuivre notre projet de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, pour mieux repérer les compétences des agents, les développer et les évaluer, afin de se préparer aux évolutions de notre organisation et s'adapter à nos missions (métiers en évolution, disparition, départs massifs, transmission des savoirs...). Un consultant a été choisi pour nous aider dans cette tâche.

4. Nous confirmerons notre politique promotionnelle en fonction des besoins de la collectivité :

- confirmer nos ratios de promotion,
- continuer les nominations après concours dans la mesure de nos possibilités,
- résorption de l'emploi précaire.

5. Nous souhaitons aussi mettre à plat un certain nombre de procédures pour qu'elles soient claires, connues et appliquées, en matière :

- de recrutement et de mobilité,
- de demandes de moyens nouveaux dans les services,
- de conduites de projets de réorganisation avec le dialogue social associé,
- de frais de déplacements.

6. Nous attacherons une attention particulière à la poursuite de notre politique d'accueil et d'intégration de l'ensemble des agents.

7. Nous travaillerons à des évolutions pour améliorer la vie des agents au travail. Une réflexion est à mener autour d'une revalorisation des chèques déjeuners, en fonction des possibilités budgétaires de la collectivité. Il nous faudra également continuer la politique de participation aux transports en commun. Nous l'avons un peu évoqué hier dans le cadre de l'Agenda 21. D'ores et déjà 1500 de nos agents se déplacent pour le trajet domicile-travail avec les transports collectifs ; c'est considérable mais il y a encore des marges de progression.

Une année 2009 qui s'annonce bien remplie. Une politique ambitieuse en la matière. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

**RESSOURCES HUMAINES – BUDGET PRIMITIF 2009**

**Rapporteur : Jacques RESPAUD**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter les propositions financières du BP pour la prise en charge des ressources Humaines, d'un montant de 190.649.290 € en dépenses et de 3.718.754,68 € en recettes. Ce budget couvre les trois axes relatifs à notre politique RH qui sont :

**I) - L'ADMINISTRATION DES PERSONNELS : PAYE ET CARRIERE ET CHARGES ASSOCIEES.**

Ces crédits permettront de couvrir :

- Les traitements et charges du personnel à hauteur de 181 068 739 € qui comprennent :

- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Une provision pour l'augmentation de la valeur du point
- La mise à jour du Régime Indemnitaire suite aux modifications statutaires
- L'intégration, au 1er janvier 2009 de 210 agents territoriaux dans les collèges
- L'intégration au 1er janvier 2009 de 5 agents de la DDE
- Créations de 30 postes budgétaires et 33 transformations de postes
- 5.5 créations de postes à la MDPH
- 15 contrats d'apprentissage
- 30 contrats occasionnels
- Les frais de déplacement des agents
- et les autres charges liées à la gestion du personnel à hauteur de 3.487.610 €.

**II) - L'EMPLOI ET COMPETENCES : LES RECRUTEMENTS ET LA FORMATION**

Pour gérer l'emploi et les compétences, 2.705.560 € sont nécessaires pour notamment :

- répondre aux exigences de développement des compétences et de qualification en Hygiène et Sécurité,
- remplir les nouveaux objectifs de professionnalisation des ASSFAM exigés par la loi du 27/06/05,
- d'engager une GPEC,
- de financer des bourses d'études,
- de proposer des parcours individuels d'accompagnement (bilans professionnels, bilan de compétences et VAE, coaching),



- de diffuser des annonces de recrutement.

### **III) - LA VIE AU TRAVAIL : LES CONDITIONS DE TRAVAIL, COMMUNICATION, SANTE ET SECURITE TRANSPORT, RIA ET L'ACTION SOCIALE**

Le budget Vie au Travail permettra de couvrir les dépenses liées à :

- l'aide aux transports des agents pour un montant estimé de 454.000 €,
- les prestations sociales estimées à 1.268.707 € soit 1,04 % de la masse salariale,
- les prestations du COS à hauteur de 1.171.115 € soit 0,96 % de la masse salariale,
- le service du suivi social des agents,
- le service de Médecine préventive et santé au travail,
- la participation au financement du Restaurant Inter Administratif,
- les réalisations du service de communication interne,
- les opérations liées à la sécurité au travail.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter ces crédits pour le budget primitif de la Direction des Ressources Humaines.

**AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DOTATION DES SERVICES EN MOYENS NECESSAIRES A LA REALISATION DE LEURS MISSIONS**

**Rapporteur : Jacques RESPAUD**

Mesdames, Messieurs,

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur les créations et transformations de postes ci-après. Ces propositions, comme les années précédentes, doivent permettre aux services de disposer de moyens supplémentaires pour intégrer leur évolution et leur charge de travail. Dans cette perspective, un ajustement des effectifs de notre collectivité apparaît nécessaire, notamment, en matière:

- de développement de l'administration électronique et de dématérialisation,
- de prévention des risques professionnels de personnels particulièrement exposés (ATTEE, agents DDE) arrivés dans le cadre du transfert de compétences,
- de vie culturelle avec la rénovation et la transformation des Archives départementales,
- de politique sociale, de la Ville et du Logement, ainsi que de développement territorial,
- d'élaboration d'un schéma directeur des collèges,
- de poursuite des actions menées en matière de maîtrise des énergies,
- de mise en œuvre de l'observatoire de protection de l'enfance et d'accompagnement des mineurs en grande difficulté.

### **I - CREATION DE POSTES**

#### **Pour les services du Département**

- 3 postes de catégorie A (filière technique)
- 3 postes de catégorie A (filière administrative)
- 3,65 postes de catégorie A (filière médico-sociale)
- 3 postes de catégorie A (filière culturelle)
- 4 postes de catégorie B (filière administrative)
- 3 postes de catégorie B (filière technique)
- 4 postes de catégorie B (filière sociale)
- 1 poste de catégorie B (filière culturelle)
- 1 poste de catégorie B (filière sportive)
- 0,5 poste de catégorie C (filière technique)
- 2 postes de catégorie C (filière administrative)

#### **Pour la MDPH. 6,5 postes :**

- 0,5 poste de catégorie A (filière médico-sociale)
- 1 poste de catégorie B (filière sociale)
- 5 postes de catégorie C (filière administrative)

## **II - TRANSFORMATION DE POSTES SUITE A VACANCE D'EMPLOI**

- 1 transformation en catégorie A (filière technique)
- 1 transformation en catégorie A (filière sociale)
  
- 2 transformations en catégorie B (filière administrative)
- 3 transformations en catégorie B (filière technique)
  
- 1 transformation en catégorie C (filière administrative)
- 1 transformation en catégorie C (0,5 poste filière technique)

## **III ADAPTATION D'EMPLOI CONCERNANT DES AGENTS RECRUTES DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE PLENIERE**

### **Pour les services**

- 1 transformation en catégorie A (filière technique)
- 1 transformation en catégorie B (filière médico-sociale)
- 2 transformations en catégorie A (filière culturelle)
- 3 transformations en catégorie B (filière administrative)
- 5 transformations en catégorie C (filière administrative)
- 9,5 transformation en catégorie C (filière technique)
- 1 transformation en catégorie C (filière culturelle)

### **Pour la MDPH 2 postes**

- 2 transformations en catégorie A (filière médico-sociale)

**AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE  
SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :  
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS  
AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

**Rapporteur : Bernard FATH**

Mesdames, Messieurs,

Au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, il convient d'adapter les effectifs de ce dernier aux missions qui lui incombent.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose les transformations de postes suivantes :

- 1 emploi d'Adjoint administratif en 1 emploi de Puéricultrice
- 1 emploi d'Auxiliaire de Puériculture en 1 emploi d'Infirmière
- 1 emploi d'Agent de Service Hospitalier Qualifié en 1 emploi d'Animateur Sportif
- 1 emploi de Moniteur Educateur en 1 emploi d'Assistant Socio Educatif
- 1 emploi d'Adjoint administratif en 1 emploi d'Adjoint des Cadres

**AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE  
SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :  
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**REMUNERATION DES CONTRACTUELS ET REGLES RELATIVES  
AU RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**

**Rapporteur : Bernard FATH**

Mesdames, Messieurs,

I - En référence à l'article 15 de la loi 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique et afin de pourvoir des emplois requérant une formation ou une expérience spécifique, je vous propose d'autoriser le recrutement, sur des emplois actuellement vacants, d'agents contractuels :

- Recrutement d'1 agent de catégorie A (filière administrative) pour une durée de 3 ans à la Direction de la Qualité de Gestion –DGSD

- Recrutement d'1 agent de catégorie A (filière médico-sociale) à temps non complet (80 %) pour une durée de 3 ans à la Direction des Actions de Santé –DGAS

- Recrutement d'1 agent de catégorie A (filière médico-sociale) pour une durée d'1 an à la Direction des Actions de Santé –DGAS

- Recrutement d'1 agent de catégorie A (filière médico-sociale) pour une durée de 3 ans à la Direction des Actions de Santé –DGAS

- Recrutement d'1 agent de catégorie A (filière médico-sociale) à temps non complet (90 %) pour une durée d'1 an avec revalorisation de la rémunération à la Direction des Actions Territorialisées et du Développement Social –DGAS

- Recrutement d'1 agent de catégorie A (filière médico-sociale) pour une durée d'1 an à la Direction des Actions Territorialisées et du Développement Social –DGAS

- Recrutement d'1 agent de catégorie A (filière médico-sociale) pour une durée de 3 ans à la Maison Départementale des Personnes Handicapées –DGAS

- Recrutement d'1 agent de catégorie A (filière administrative) pour une durée de 3 ans à la Direction du Développement Territorial - DGAD

- Recrutement d'1 agent de catégorie A (filière technique) pour une durée de 3 ans à la Direction des Systèmes d'Information - DGAF

Soit 9 agents de catégorie A concernés.

II - Par ailleurs, Monsieur le Président nous propose d'accorder, au vu de leur manière de servir, le bénéfice de CDI à des agents en fonction depuis six ans de façon continue sur des emplois permanents, la revalorisation de rémunération pour des agents déjà bénéficiaires de CDI ou la modification de quotité de temps de travail pour des agents occupant en CDI des emplois à temps non complet :

- Accord d'un CDI avec revalorisation de la rémunération pour 1 agent de catégorie A (filière administrative) à la Mission Agenda 21 – DGSD

- Revalorisation de la rémunération pour 1 agent de catégorie B (filière technique) à la Direction des Ressources Humaines – DGSD

- Revalorisation de la rémunération pour 1 agent de catégorie A (filière administrative) à la Direction du Développement Territorial Cellule Europe et Planification – DGAD

- Accord d'un CDI avec revalorisation de la rémunération pour 1 agent de catégorie B (filière médico-sociale) à la Direction des Actions de Santé – DGAS

- Modification de quotité de temps de travail pour 3 agents de catégorie A (filière médico-sociale) à la Direction des Actions de Santé – DGAS

- Revalorisation de la rémunération pour 1 agent de catégorie A (filière médico-sociale) à temps non complet (80 %) à la Maison Départementale des Personnes Handicapées – DGAS

- Revalorisation de la rémunération pour 1 agent de catégorie A (filière administrative) à la Direction Générale Adjointe chargée de la Vie culturelle, de l'Environnement et du Tourisme DGAC

- Revalorisation de la rémunération pour 1 agent de catégorie A (filière administrative) à la Direction de la Culture et de la Citoyenneté – DGAC

- Revalorisation de la rémunération pour 1 agent de catégorie B (filière technique) à la Direction de l'Environnement et du Tourisme – DGAC

- Revalorisation de la rémunération pour 2 agents de catégorie C (filière technique) à la Direction du Patrimoine – DGAT

Soit 8 agents de catégorie A, 3 agents de catégorie B et 2 agents de catégorie C concernés.

III - Enfin je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur le principe du renouvellement d'emplois de contractuels ou de revalorisation de rémunération :

- Renouvellement de contrat pour une durée de 2 ans et revalorisation de la rémunération d'1 agent de catégorie A (filière administrative) à l'Agence d'Appui au Développement Territorial – DGSD

- Renouvellement de contrat pour une durée de 3 ans et revalorisation de la rémunération d'1 agent de catégorie B (filière technique) à la Direction du Patrimoine – DGAT

- Renouvellement de contrat pour une durée de 3 ans et revalorisation de la rémunération d'1 agent de catégorie B (filière technique) à la Direction des Transports Terrestres – DGAT

- Renouvellement de contrat à temps non complet (80 %) pour une durée de 2 ans d'1 agent de catégorie A (filière médico-sociale) à la Direction des Actions de Santé – DGAS

- Renouvellement de contrat pour une durée d'1 an et revalorisation de la rémunération d'1 agent de catégorie A (filière administrative) à la Maison Départementale des Personnes Handicapées – DGAS

- Renouvellement de contrat pour une durée d'1 an et revalorisation de la rémunération d'1 agent de catégorie A (filière médico-sociale) à la Direction des Politiques de Lutte contre l'Exclusion AGI de Bordeaux – DGAS

- Renouvellement de contrat pour une durée de 3 ans et revalorisation de la rémunération d'1 agent de catégorie A (filière administrative) à la Direction du Développement Territorial CRIT - DGAD

- Revalorisation de la rémunération d'un agent de catégorie A (filière administrative) à la Direction de la Communication – DGAC

- Renouvellement de contrat pour une durée de 3 ans et revalorisation de la rémunération d'1 agent de catégorie A (filière administrative) à la Direction Ressources et Territoires – DGAJ

- Revalorisation de la rémunération d'un agent de catégorie A (filière technique) à la Direction des Systèmes d'Information – DGAJ

Soit 8 agents de catégorie A et 2 agents de catégorie B concernés.

**AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RECRUTEMENT DE PERSONNELS  
SOUS CONTRATS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS**

**Rapporteur : Bernard FATH**

Mesdames, Messieurs,

Notre collectivité est amenée depuis plusieurs années à recruter des personnels pour la réalisation d'opérations ponctuelles et saisonnières.

I - Comme les années précédentes, il est nécessaire de recourir au recrutement de contrats occasionnels, destinés à couvrir dans les services des besoins ponctuels et limités dans le temps (3 mois renouvelables 1 fois). En conséquence, je vous propose d'approuver le principe du recrutement de 30 contrats occasionnels. Chacun de ces contrats, recruté sur la base de l'article 3 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 sera défini et précisé au cas par cas devant la Commission Permanente.

II - Par ailleurs, pour assurer l'animation du Domaine départemental "Gérard Lagors" pendant la saison estivale, je vous propose de vous prononcer sur les créations d'emplois saisonniers suivants, destinés à doter le domaine des moyens nécessaires à sa mission d'animation et de développement local axée sur les thèmes du sport, de la jeunesse et de l'environnement. Ces contrats seront financés sur les crédits du budget annexe du Domaine départemental "Gérard Lagors". En conséquence, je vous propose d'approuver le principe du recrutement de :

- 12 maîtres nageurs sauveteurs,
  - 3 animateurs sportifs,
  - 4 adjoints techniques de 2° classe pour le pôle technique – entretien,
  - 2 adjoints techniques de 2° classe, location de matériels sportifs,
  - 3 adjoints techniques de 2° classe sur la fonction "camping",
- Soit 24 emplois occasionnels saisonniers.

**AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE  
SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :  
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**



## **CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET BOURSES D'ETUDES**

**Rapporteur : Bernard FATH**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des départs à la retraite, il a été proposé, lors des assemblées plénières du 16 décembre 2002 et du 20 décembre 2004, de mettre en œuvre une expérimentation comportant la mise en place de contrats d'apprentissage pour des diplômés concernant des métiers déficitaires, et le financement de bourses d'études pour des diplômés dont le parcours ne donne pas la possibilité d'établir un contrat d'apprentissage.

Cette expérimentation, lancée depuis 5 ans, a permis à notre collectivité d'intégrer, avec succès, des nouvelles compétences et d'anticiper ainsi, les départs importants à la retraite. Aussi, il est proposé de développer et d'élargir ces deux dispositifs, contrat d'apprentissage et bourse d'études.

### **CONCERNANT LES BOURSES D'ETUDES**

Le Conseil Général proposera de recruter le diplômé sur des renforts ou des remplacements. Les intéressés auront une obligation de service au Conseil Général de 2 ans, pour une année d'octroi de bourse d'études, auxquels s'ajoutera 1 an supplémentaire pour chaque année supplémentaire de formation "financée" par une bourse d'études. Celui-ci devra donc s'engager à passer les concours de la fonction publique territoriale.

Le montant de la bourse d'études sera de 650 euros nets par mois, versés mensuellement, sur 12 mois. Le versement de la bourse d'études sera effectif à compter de la date de prise d'effet de la convention.

### **CONCERNANT LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

L'apprenti piloté par un maître d'apprentissage désigné par le Conseil Général est rémunéré un pourcentage du SMIC qui est fonction de l'âge, du diplôme préparé et de l'année d'étude suivie. Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé d'accueillir :

- au plus, 7 étudiants bénéficiaires d'une bourse d'études, par an, pour un budget global de 54 600 € (7 boursiers x 650 euros x 12 mois),
- et au plus, 15 contrats d'apprentissage, par an, pour un budget global de 104 000 €.

**AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :  
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**TRANSFERT DES EFFECTIFS  
LIES AU TRANSFERT DE COMPETENCES PREVU PAR LA LOI 13 AOUT 2004  
RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES**

**Rapporteur : Jacques RESPAUD**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, et afin de compenser le désengagement de l'Etat, je vous propose de vous prononcer sur les créations d'emplois ci-après.

**1. TRANSFERT AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE DES PERSONNELS  
TECHNICIENS, OUVRIERS ET DE SERVICES EXERÇANT LEURS MISSIONS  
DANS LES COLLEGES**

Dans le cadre de la loi susvisée, 871.4 emplois en équivalents temps plein (ETP) ont été transférés de l'Etat au Département. A ce jour, 86 agents ont opté pour le détachement, et 545 agents ont choisi l'intégration dans les effectifs du Conseil Général. Ont donc été créés par délibération de la présente assemblée 631 emplois départementaux destinés à accueillir les agents ayant fait jouer leur droit d'option.

Par ailleurs, 64 postes ont été inscrits à l'effectif afin de pourvoir des emplois transférés vacants par l'Etat au Département, et 18 postes permettant de faire face à certains besoins nouveaux dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) ont été créés.

Pour finaliser le dispositif, je vous remercie de bien vouloir autoriser l'inscription à l'effectif du Département de 209 postes complémentaires au titre du cadre d'emploi des agents techniques des EPLÉ.

**2. TRANSFERT DE COMPETENCES AUX DEPARTEMENTS DANS LES  
DOMAINES DES ROUTES APPARTENANT AU RESEAU DEPARTEMENTAL  
ANTERIEUREMENT A LA LOI DU 13 AOUT 2004 ET DES ROUTES NATIONALES  
D'INTERET LOCALE TRANSFEREES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2006**

Dans ce cadre, 505.46 emplois en ETP ont été transférés au titre des routes départementales et 7 emplois ETP au titre des routes nationales d'intérêt local. Il convient de rappeler qu'à l'occasion du vote du budget primitif 2008, vous avez autorisé la suppression de 2 emplois de catégorie B sur les 7 emplois transférés au titre des routes nationales d'intérêt local et de créer 3 emplois de catégorie C. Ce sont donc 513.46 emplois qui ont été inscrits à l'effectif du CG par délibérations précédentes de la présente assemblée. A ce jour, 500 agents

se sont prononcés pour leur détachement ou leur intégration à l'effectif de notre collectivité. 12 agents n'ayant pas fait jouer leur droit d'option seront détachés d'office au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

A ce jour l'effectif des agents exerçant leurs missions dans les Centres routiers est donc arrêté à 512 agents pour 505.46 postes en ETP, auquel il convient de rajouter les 8 postes liés au transfert des routes nationales d'intérêt local.

**TRANSFERT AUX DEPARTEMENTS DES SERVICES QUI PARTICIPENT A L'EXERCICE DES COMPETENCES EN MATIERE DE GESTION DES FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL).**

Dans le cadre du transfert précité, prévu par les lois du 18 décembre 2003, relative au revenu minimum d'insertion et portant création du revenu minimum d'activité, et du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, je vous remercie de bien vouloir autoriser l'inscription à l'effectif du département d'1 emploi en catégorie A et de 3 emplois en catégorie C, soit 4 emplois en ETP.

**AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 -FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

***Intervention du Vice-Président chargé du Patrimoine départemental, Ports, Hébergement, Moyens et Services***

**Christian GAUBERT :**

La politique patrimoniale comprend deux parties, une proprement dite sur le patrimoine, et une politique portuaire, qui sont les deux à la pointe du développement durable, ce qui devrait satisfaire Michel Duchêne. Pour assurer une grande partie de ces missions, le Conseil Général dispose d'un patrimoine bâti et non bâti. Ce patrimoine héberge principalement le secteur social, les bâtiments liés à l'exploitation des routes, le secteur culturel et les activités administratives. La surface construite est d'environ 1 million de mètres carré, dont 600 000 m<sup>2</sup> pour les collèges et 400 000 m<sup>2</sup> pour les autres bâtiments, principalement le social. Une partie de ce patrimoine n'est pas la propriété du Conseil Général. La surface non bâtie est d'environ 3 000 hectares.

La politique patrimoniale présente quatre aspects : la gestion immobilière, la construction et la réhabilitation, l'entretien et la maintenance et les activités associées.

La gestion immobilière est guidée par la volonté d'optimiser ce patrimoine en privilégiant la propriété par rapport à la location, sauf exception. Le temps d'amortissement d'un immeuble, dont le Conseil Général est propriétaire, est compris entre vingt et vingt-cinq ans, suivant les cas, par rapport à un immeuble en location par exemple. C'est le cas pour la construction de l'extension de l'Hôtel du Département, l'immeuble Gironde. La cession du patrimoine qui n'est plus utile à la collectivité, en favorisant prioritairement les politiques des autres collectivités.

Les trois autres aspects sont parfaitement intégrés dans la politique de développement durable du Conseil Général et les actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 de la collectivité. La construction et la réhabilitation sont menées systématiquement selon les méthodes de haute qualité environnementale, à laquelle est jointe le volet social par l'inclusion dans les marchés de travaux de la clause sociale. Le premier chantier mené étant celui de la climatisation de l'immeuble commun Préfecture – Hôtel du Département, dont les objectifs imposés aux entreprises sur ce point sont déjà dépassés. Le programme de construction et réhabilitation des MDSI prévoit d'ailleurs, au titre de la HQE, ces équipements sur le concept de maison passive ou énergie positive.

Pour l'entretien et la maintenance, plusieurs outils permettent également de mettre en œuvre cette politique. Les achats de fournitures respectant l'environnement, les peintures et bois du mobilier par le respect des normes environnementales européennes ; les marchés sont passés sur trois années.

La gestion des énergies par le recours à des contrats d'exploitation avec intéressement ont permis d'économiser, de 2007 à 2007, comme je le disais hier en réponse à Michel Duchêne, 7,4 % de puissance consommée, et donc de diminuer l'émission de gaz à effet de serre et de maîtriser les dépenses liées aux énergies. En 2009, cette politique d'économie d'énergie sera poursuivie.

Le recours au premier marché d'insertion par le biais des marchés réservés pour l'entretien des espaces verts, et les premiers marchés d'insertion en 2009 pour le nettoyage.

La propreté des locaux avec une mise en œuvre sur une première partie des locaux, notamment à Meriadeck, de méthodes de nettoyage écologique avec des produits respectant l'environnement et la santé. Cette action sera étendue en 2009 à une autre partie du patrimoine équivalente.

Les activités associées sont des déplacements professionnels et la limitation de l'empreinte écologique de l'institution. L'empreinte écologique de l'institution peut être mesurée par l'établissement du bilan carbone. Il s'agit de l'activité propre aux missions exercées par le Conseil Général. C'est une des actions prévues dans l'Agenda 21. Elle a été lancée au mois de novembre 2008 et sera réalisée au cours de l'année 2009. Cela permettra ainsi de pouvoir agir sur les principales causes d'émission de gaz à effet de serre. Les déplacements professionnels, qui sont un des éléments constitutifs du bilan carbone, feront l'objet d'une étude diagnostic dans le premier semestre 2009, en intégrant le recours à des modes de déplacement alternatif, comme les deux roues, dont les cycles électriques, l'intégration du parc d'équipement en 2010 et la politique d'acquisition et d'entretien, avec la volonté de limiter la pollution associée dans le respect des normes européennes. J'ajouterai que le marché d'acquisition-location des véhicules a pour critère de choix l'amélioration du taux de pollution fixé par la norme européenne.

Pour la politique portuaire durable du Conseil Général de la Gironde, et face à la nécessité d'adapter les ports aux nouveaux enjeux environnementaux, il apparaît nécessaire d'impulser une nouvelle politique portuaire qui prend en compte la démarche initiée par le Département en matière de développement durable, et qui regroupe l'ensemble des initiatives départementales en faveur de la préservation du milieu marin ou lacustre. Cette politique doit conduire à l'élaboration préalable par les communes de schémas d'aménagement portuaire en concertation avec les services départementaux. Ces schémas doivent démontrer la pertinence de l'intervention départementale pour la mise à niveau des équipements portuaires dans les ports départementaux concédés. Dans les autres ports, ceux-ci doivent servir à la commune gestionnaire pour l'établissement d'une convention d'aménagement portuaire, qui constituera la base d'une contractualisation avec le Département, comme les conventions d'aménagement de bourg.

En effet, devant la prise de conscience collective et la nécessité de préservation du milieu au regard des activités qui s'y exerce, on voit se développer des initiatives diverses et dans pratiquement tous les domaines pour un développement soutenable de celles-ci. Le domaine portuaire ne peut s'affranchir de cette logique de développement durable, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un espace où interagissent très fortement les trois thèmes du développement : le social, l'économie et l'écologie. De plus, il apparaît souhaitable d'assurer dans les ports mixtes départementaux la convergence de la politique de gestion et d'aménagement avec les orientations nationales du CODCAP, le COMité pour le Développement des Capacités d'Accueil de la Plaisance, en matière d'optimisation des espaces portuaires, afin de mieux répondre aux sollicitations de la filière nautique et de la plaisance locale.

Il apparaît donc important aujourd'hui que le Conseil Général s'engage dans une démarche durable du développement portuaire, et se positionne comme un acteur clé, non-seulement sur les ports, dont il a la gestion directe, mais aussi pour les ports concédés, voire non-départementaux, en mettant en œuvre une démarche de cohérence générale des actions initiées par les gestionnaires de ports.

## PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Christian GAUBERT

Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui vous est soumis vise à proposer le vote de crédits pour les opérations relatives au patrimoine départemental, immobilier, la gestion de celui-ci et celles concernant le mobilier et les véhicules nécessaires à l'action des services du Conseil Général.

Les cibles de développement durable, la démarche "Haute Qualité Environnementale" sont au cœur des projets de construction et de réhabilitation. Les crédits mentionnés dans le rapport qui nous est présenté concerne :

### 1. LES OPERATIONS DE CONSTRUCTION

Cinq domaines sont représentés :

#### **Le patrimoine solidarité**

Pour la poursuite du projet "solidarité 2010", concernant trois MDSI et un pôle social, 1,3 M€ en AP et 1 219 327 € en CP seront affectés aux études de ce projet.

#### **Immeuble Gironde**

Pour cet immeuble, sont proposés en CP 50 000€ pour les assurances et 5 205 649 € pour la poursuite des travaux.

#### **Constructions diverses**

Dans ce programme, 3 750 000 € en AP et 745 400 € en CP seront consacrés à trois CRD, aux regroupements des lieux de stockage et à la mise en conformité de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

#### **Casernes de gendarmerie**

Pour la poursuite des travaux de construction de la gendarmerie de Lesparre, sont proposés : 150 000 € en AE et 2 969 784 € en CP et 843 948 € en recettes.

#### **Extension des archives Poyenne**

Pour la continuation de cette opération, 6 111 097 € sont proposés en CP et 3 362 268 € en recettes.

### 2. OPERATIONS DE GROSSES REPARATIONS ET ENTRETIEN

#### **Bâtiments éducatifs (CDDP, MPS)**

Pour ce programme, sont proposés : 105 000 € en AP et 533 965 € en CP.

**Maintenance des bâtiments** (comprend l'ensemble des opérations de maintenance et énergie)

Dans ce programme, sont proposés : 1 945 000 € en AP/AE et 7 215 793 € en CP en dépenses et 401 958 € en recettes.

**Immobilier Mériadeck**

Dans ce programme 7 500 000 € en AP et 10 827 559 € sont proposés pour les travaux de climatisation et travaux connexes de l'Hôtel du Département, Préfecture et le réaménagement de la Croix du Palais. 1 810 585 € sont inscrits en recettes.

**Maintenance et entretien des gendarmeries (4 restantes en gestion directe)**

Pour les grosses réparations et l'entretien des casernes, sont prévus 120 000 € en AP et 87 912 € en CP.

**Fonctionnement des bâtiments (espaces verts, nettoyage..)**

Pour ce programme 100 000 € seront positionnés en AE et 981 965 € en CP.

### **3. LA GESTION PATRIMONIALE**

Cette partie concerne les acquisitions, locations et frais annexes. Sont inscrits : 45 076,22 € en CP en dépenses et 57 600 € en recettes.

**Locations - frais annexes**

Ce programme concerne les dépenses relatives aux bâtiments sociaux, du site Mériadeck, essentiellement, pour lesquelles sont inscrits : 4 856 350 € en CP et 922 643 € en recettes.

**Gestion des gendarmeries**

Pour les fonciers sont prévus 32 500€ en CP, et les locations généreront : 259 950 € en recettes.

### **4. LE MOBILIER**

Pour les dépenses de matériel et de mobilier sont inscrits 680 000 € en CP dont 318 420 € pour le mobilier des archives

### **5. LE PARC AUTOMOBILE**

Pour toutes les opérations (acquisitions, entretien, locations, frais annexes) sont prévus : 1 523 809 € en CP dont 185 000 € pour les acquisitions.

En conséquence, Monsieur le Président du Conseil Général nous demande d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre ou la continuité des programmes figurant dans le



projet de budget primitif, qui s'élèvent à 14 094 872 € en AP et 43 095 187 € en CP et 7 658 951 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION 23 - PATRIMOINE BATI DEPARTEMENTAL, PORTS DEPARTEMENTAUX, HEBERGEMENT DES SERVICES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PORTS DEPARTEMENTAUX ET DU LITTORAL

Rapporteur : Christian GAUBERT

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées, le Département gère 22 ports départementaux (gestion en direct ou par convention de concession). Pour répondre à ces obligations, l'action du Département se décline de différentes façons :

- la réalisation de travaux d'investissements lourds et d'entretien sur les infrastructures, pour assurer la pérennité des ouvrages, répondre aux exigences de sécurité et de maintenance ;
- l'aménagement foncier et la gestion des A.O.T. ;
- le dragage des vases portuaires.

Par ailleurs, le Département mène une politique active en faveur de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière, notamment dans le domaine de la protection côtière et sur les interfaces terre/eau du littoral girondin. Les actions de l'année 2009 se déclinent de la façon suivante :

1) Les évolutions réglementaires concernant les ports depuis la décentralisation nous conduisent à envisager notre action dans un cadre rénové de **POLITIQUE PORTUAIRE DURABLE**, qui fait l'objet d'un règlement d'application spécifique. Au-delà de la confirmation du statut départemental pour les seuls ports ayant vocation à accueillir des activités professionnelles, ce nouveau dispositif s'appuie sur la mise en place de schémas d'aménagement durable portuaires à l'échelle communale, prenant en compte toutes les préoccupations environnementales liées au nautisme et au fonctionnement portuaire (dragages, aires de carénage, déchets,...).

2) Concernant les **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TERRAINS PORTUAIRES** et les travaux de maintenance, pour 2009, les priorités d'investissement portent sur la restructuration des complexes ostréicoles, la réhabilitation des quais, les ouvrages de stockage des vases, dont la construction est préalable au dragage des ports et des chenaux. La complexité de ces opérations où les enjeux environnementaux côtoient les contraintes d'exploitation des ostréiculteurs, amène à proposer de réfléchir à la mise en place d'un Partenariat Public Privé, dont les modalités seront étudiées au cours de l'année 2009, dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

3) Concernant le **DRAGAGE DES VASES PORTUAIRES**, le Schéma Directeur du Traitement des Vases Portuaires (S.D.T.V.P.) a donné le cadre général qui s'impose aux gestionnaires portuaires. Les études d'impact se poursuivent site par site et les procédures d'enquête publique se dérouleront en 2009.

L'année qui vient sera principalement consacrée à la finalisation du projet de site de traitement à terre des sédiments issus des dragages des ports de La Teste. Le site de La Molle à Gujan-Mestras sera achevé sur l'année, dans le cadre des travaux d'aménagement du port de

Canal. Par ailleurs, nous nous engagerons dans la recherche d'un site de dépôt définitif pour organiser la filière dans son ensemble.

4) Les occupations portuaires font l'objet d'adaptations réglementaires, notamment pour renforcer le pouvoir de contrôle de l'occupation des plans d'eau. En conséquence, de nouvelles **REDEVANCES DOMANIALES** sont proposées pour tenir compte de ces évolutions (fourrière, mouillages,...). Leur montant étant actualisé chaque année en fonction de la fiscalité départementale, pour 2009, il est proposé une reconduction des précédents tarifs, sans augmentation.

5) **La démarche de G.I.Z.C.** sera poursuivie en 2009, en renforçant d'une part les partenariats avec l'Observatoire de la Côte Aquitaine, ainsi que par le développement du Pôle de Ressources en Environnement du Bassin d'Arcachon (le PRIEBA), mais également en organisant des lieux de réflexion et de concertation sur les enjeux environnementaux du littoral : biodiversité, qualité des eaux, maîtrise du développement urbain.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver les orientations générales de ce programme, d'adopter les évolutions réglementaires proposées, de valider les tarifications 2009 des redevances d'occupation telles qu'elles figurent dans les tableaux annexés et d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations, soit un crédit global de 6.549.828,48 € en Autorisation de Programme et 8.669.822,46 € en Crédits de Paiement en dépenses et 4.048.657,25 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION 23 - PATRIMOINE BATI DEPARTEMENTAL, PORTS DEPARTEMENTAUX, HEBERGEMENT DES SERVICES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Jacques CHAUVET :**

Quelques minutes pour vos remercier pour la rapidité avec laquelle vous avez pris en compte l'intervention que j'ai pu faire hier, concernant la mortalité des jeunes huitres et du naissain. Je vous en remercie pour l'ensemble des ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## PLAN CLIMAT-ENERGIE GIRONDE

Rapporteur : Gilles SAVARY

Mesdames, Messieurs,

Il est maintenant admis que l'utilisation industrielle et domestique d'importantes sources d'énergie carbonées fossiles telles le charbon ou le pétrole a significativement accéléré et aggravé l'effet de serre mondial. Les impacts de ces activités se traduisent et s'amplifient dans plusieurs domaines : grands événements climatiques, bouleversement des écosystèmes, crises liées aux ressources alimentaires, dangers sanitaires ou déplacements de populations côtières pour ne citer que quelques exemples.

Les enjeux du changement climatique sont ainsi désormais d'importance capitale, et dès 2004, notre Conseil Général les avait inscrits dans son Agenda 21.

Le protocole de Kyoto, et tout récemment le Sommet de Poznam, conduisent les pays de l'Union Européenne à confirmer la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2012, mais aussi d'organiser dès 2013 un système d'enchères payantes pour obtenir des droits d'émissions.

L'Etat français et la Région Aquitaine ont lancé des Plans Climat avec des mesures incitatives. Le Grenelle de l'Environnement a confirmé de grands objectifs qui concernent particulièrement l'habitat et les transports qui sont les deux postes les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

En particulier, le Grenelle 1 précise que l'Etat incitera les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50.000 habitants, à établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme, des plans climat-énergie territoriaux d'ici 2012.

Sans entrer dans les détails des orientations votées par le Parlement et qui doivent être confirmées dans les futures lois Grenelle 2 et 3, je tiens à vous rappeler que notre Conseil Général a déjà engagé un certain nombre d'actions inscrites dans notre Agenda 21. Je pense au schéma départemental de l'habitat durable, à l'éco-conditionnalité de nos investissements, de nos achats et de nos subventions, aux défis internes que s'est fixée notre administration pour réduire son empreinte écologique, à l'incitation pour une intermodalité dans les déplacements domicile-travail, à la diminution des gaz à effet de serre dans notre flotte de véhicules, à l'élaboration d'une norme de haute qualité environnementale, énergétique et sociale pour nos bâtiments, au développement des économies d'énergie, au recours aux énergies renouvelables, au calcul du bilan carbone de notre institution, à la réalisation d'un schéma départemental des énergies renouvelables, au soutien pour une filière bois-énergie...

Dans ce contexte, notre collectivité se trouve particulièrement bien positionnée pour lancer dès maintenant un Plan Climat-Energie pour la Gironde, qui puisse être à la fois ambitieux et original. Il intégrera naturellement les actions déjà lancées, et notamment :

- Le Schéma Départemental des Energies Renouvelables, qu'il convient de valoriser pleinement et significativement durant cette année 2009.

- La poursuite de notre politique énergétique, qui comprend déjà le soutien à l'Agence Locale de l'Energie et la sensibilisation du public à travers les Espaces Infos Energie,

- Le développement d'actions dans les secteurs de l'habitat, de la précarité énergétique, des transports collectifs et de l'association du Département aux grands documents d'urbanisme.

Le Plan Climat-Energie affichera également des objectifs forts et spécifiques à notre institution :

- Etre garant d'un principe de précaution sociale, face à la précarité énergétique et à des choix d'aménagement durable du territoire.

- Organiser une concertation large et maîtrisée, avec tous les acteurs du territoire et une forte implication de la population.

- Poursuivre et développer un programme d'actions concrètes, hiérarchisées et programmées dans le temps.

- Intégrer la démarche Plan Climat-Energie dans l'Agenda 21 et la Charte pour un pacte social, citoyen et durable.

La **méthode et la démarche** qui sont proposées vont se dérouler sur les deux prochains exercices.

- Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2009 sera rédigé et publié un **Livre Vert**, destiné à stimuler une réflexion sur les questions du changement climatique et d'inviter les parties concernées, citoyens et organisations, à participer à un processus de consultation et de débat. Ce Livre Vert, qui pourrait s'intituler "**Quel temps fait-on demain ?**", sera élaboré de façon collaborative avec un Club Climat-Energie comprenant des scientifiques, des experts, des associations, les représentants des grandes institutions et des grands acteurs économiques du territoire, l'Agence Locale de l'Energie,...

- Durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2009, ce Livre Vert sera mis en **consultation participative** à travers différents médias. Elle mobilisera à la fois le grand public, les élus, les associations, les institutions, les administrations...

- Puis en 2010, l'analyse des contributions permettra de rédiger et de publier un **Livre Blanc**, qui contiendra les propositions d'actions des girondins. Il sera étudié au sein de notre institution en fonction des compétences et responsabilités de chacun ainsi que des moyens financiers mobilisables.

- De ce Livre Blanc découlera enfin en 2010 un **projet de Plan Climat-Energie pour la Gironde**, qui sera présenté au moment du vote du budget primitif 2011 avec une programmation pluriannuelle.

En conséquence, cette délibération nous propose en conclusion :

- d'acter ces propositions pour nous engager dans le Plan Climat-Energie girondin, intégré à la fois avec notre Agenda 21 et dans notre Pacte social, citoyen et durable,

- de donner notre accord sur la méthode exposée et de m'en confier le pilotage en liaison avec les autres Vice-présidents concernés,
- d'autoriser à lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour nous assister dans cette démarche et de voter un crédit de 100.000 € pour ce faire.

**AVIS DE LA COMMISSION 2 - POLITIQUES CONTRACTUELLES TERRITORIALES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Gilles SAVARY :**

Il s'agit de prendre toute la mesure du Grenelle de l'Environnement, et également d'ailleurs de la remise en chantier sur l'ensemble du territoire girondin de SCOT, qui vont appeler un avis motivé du Département sur l'organisation de l'espace. Pour ce faire, puisque le Président m'a chargé de dossiers transversaux, on vous propose aujourd'hui de lancer un Plan Climat Energie Départemental. Il y en a très peu en France, à ma connaissance, cela m'a été confirmé par le Délégué régional de l'ADEME. Mais néanmoins, le Grenelle de l'Environnement encourage toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à mettre en place un Plan Climat Energie, ce qui, chez nous, inclut les villes de Bordeaux, Mérignac, Pessac, la CUB et la COBAS, et naturellement le Conseil Général, s'il le souhaite. Tout ceci devant naturellement être compatible et s'emboîter dans la concertation et dans la participation croisée la plus harmonieuse possible.

Pour mettre en place le Plan Climat Energie Gironde, il ne s'agit pas simplement de développer un plan climat à l'intérieur de notre institution ou dans ses politiques, pas exclusivement ; c'est le choix que nous avons fait. D'abord parce que nous sommes très avancés sur ce sujet, grâce à la procédure Agenda 21, qui est une procédure exemplaire au plan des départements de France ; c'est mieux connu de l'extérieur peut-être que de l'intérieur. Cela nous a amenés à mettre en œuvre, avec un certain nombre de collègues, Jean-Luc Gleyze, et d'autres ici concernés, des plans systématiques d'économie d'énergie ou d'énergies renouvelables à l'intérieur de nos propres bâtiments, une politique d'achat de véhicules propres, mais aussi un schéma départemental des énergies renouvelables qui vous sera présenté un jour prochain, quand les études seront connues et qui, vous verrez est un outil remarquable. Egalement, une politique d'écoconditionnalité des subventions et des garanties d'emprunts pour le logement social, une politique d'Agenda 21 pour les collèges, le renforcement de l'intermodalité dans les transports, la mise en œuvre d'un appel d'offres pour des logements passifs. Bref, je ne vais pas tout énumérer. Le Département de la Gironde est très largement engagé grâce à la démarche Agenda 21, qui a marqué la précédente mandature du Président Philippe Madrelle. Nous ne partons pas de rien, mais il s'agit aujourd'hui de se rapprocher très précisément de ce qui est intervenu depuis lors, c'est-à-dire des Grenelle 1 et 2 et d'objectifs chiffrés, notamment déclinés de l'Union Européenne. J'y étais hier et le Président Nicolas Sarkozy a donc fait part du compromis adopté au niveau européen et qui se décline au

plan national, au plan régional et au plan départemental, du moins nous vous en proposons la déclinaison au plan départemental.

Il s'agit en réalité de mettre en œuvre une véritable plus value départementale en la matière, c'est-à-dire de toucher l'ensemble des organisations professionnelles et des activités du Département. C'est donc une approche mobilisatrice en matière de plan climat, globale, territorialisée sur l'ensemble du Département et pas simplement concernant l'institution Conseil Général, qui vous est proposée. C'est une affaire qui va durer un certain temps, et pour se faire j'ai proposé au Président d'adopter la gouvernance classique sur ce type de dossier qui est mise en œuvre par l'Europe. Quelle est cette gouvernance ? Elle est d'abord de s'engager dans une phase de consultation générale très ouverte, on pourrait dire consultation-participation, en éditant un livre vert, c'est-à-dire un livre qui pose des questions. Il sera élaboré grâce à un club climat énergie, dans lesquels figureront des scientifiques et des experts en la matière, qui nous poseront un certain nombre de questions. Ce livre vert sera diffusé par toutes les voies possibles auprès des socioprofessionnels girondins, et de tous ceux qui voudront s'en saisir, dont l'Internet. Il sera soumis à consultation généralisée pendant six mois, sur l'ensemble du Département, avec naturellement une interpellation plus directe de notre part d'un certain nombre d'activités, comme l'industrie, l'agriculture, les activités marines, l'artisanat, le commerce, tous ceux qui ont des représentants à travers les chambres de commerce, les chambres des métiers. Il s'agit pour nous évidemment d'avoir une approche très mobilisatrice de tous les acteurs.

Donc ce livre vert serait publié au premier semestre 2009, avec une rédaction mise en place par un certain nombre d'universitaires, avec des cartographies thématiques permettant de poser les bonnes questions. Comment peut-on agir ? Comment l'agriculture peut agir ? Peut-on participer à la réduction des gaz à effet de serre dans le domaine de la viticulture ? Et quelles sont les méthodes à mettre en œuvre ? Faut-il avoir d'autres approches en matière de développement agricole, de développement territorial, en matière des transports ? Bref, cela sera extrêmement large, et on va faire en sorte que cela concerne l'ensemble des girondins. Donc, rédaction d'un livre vert au premier semestre 2009, et publication de ce livre vert en juin 2009. On a pensé qu'il pourrait s'intituler, mais nous ne sommes pas fermés à d'autres propositions : "Quel temps fait-on demain ?", pour bien montrer que nous avons une responsabilité sur l'avenir et sur le climat.

La consultation participative faite d'expositions, de publications, d'Internet, d'affiches, de forums, de débats, durerait tout le second semestre 2009 en Gironde évidemment. En 2010 remontée des contributions, analyse des contributions, nous sommes typiquement dans ce qu'est la gouvernance européenne aujourd'hui sur des sujets très lourds. Cela a été le cas sur le climat. Et à partir des contributions qui nous sont données et analysées, nous produisons un livre blanc qui est en réalité ce que la Gironde compte faire, c'est-à-dire les mesures qu'il y a à prendre. Sur ces mesures à prendre, certaines concerneront le Conseil Général, d'autres seront de la responsabilité de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture, mais nous aurons une vision globale, agrégée, avec des objectifs précis et quantitatifs et quantifiés concernant la Gironde, en matière d'effort, pour à la fois - vous connaissez les trois objectifs européens - moins 20 % de consommation d'énergie fossile, plus 20 % de consommation d'économie d'énergie, c'est-à-dire d'efficacité énergétique, et puis plus 20 %, si possible de consommation d'énergies renouvelables. Sur ce sujet nous sommes quasi pr. Jean-Luc Gleyze a fait un travail remarquable qui nous montre quelles sont plutôt les filières

qui conviennent à la Gironde. Il y en a deux, on y reviendra de façon plus précise un jour, c'est plutôt le solaire et évidemment la filière bois énergie.

Voilà mes chers collègues ce qui vous est proposé. Il vous est demandé de libérer un crédit de 100.000 € pour accompagner les études, les partenariats et les collaborations dont nous aurons besoin pour mener ce Plan Climat-Energie girondin, qui va s'étaler jusqu'à ce que nous ayons des préconisations dans le Livre Blanc, que nous mettrons en œuvre dans le cadre du B.P. 2011, c'est-à-dire second semestre 2010. Nous verrons quelles seront les mesures à affiner pour que la Gironde ait véritablement une participation très active à ce qui est en train de se dessiner au plan européen national et mondial.

**M. LE PRESIDENT :**

Je remercie Gilles Savary pour cet exposé très clair et le travail qui a été accompli.

**Daniel JAULT :**

Je voudrais demander à Gilles Savary ce vers quoi évolue l'Europe par rapport à l'énergie atomique ?

**Gilles SAVARY :**

En ce qui concerne l'Union européenne, le sujet de l'approvisionnement en énergie, sauf les énergies renouvelables sur lesquelles il y a des préconisations très fortes dans les directives, est un sujet tabou. Il n'y a pas de préconisations très fortes de l'Union Européenne, sauf énergies renouvelables, pour recourir à tel ou tel type d'énergie. C'est lié au fait que d'une part les pays du Nord ont une production d'énergies fossiles, gaz pétrole, qu'ils n'ont jamais voulu mettre en commun, Il n'y a pas de politique commune d'approvisionnement énergétique. C'est lié au fait aussi que les autres pays, comme la France ou l'Allemagne, ont des liens diplomatiques historiques et ne veulent pas eux-mêmes mettre en commun leur contrat à long terme, par exemple gazier ou pétrolier, qui découle de leur diplomatie historique. Cela veut dire également que le sujet du nucléaire est uniquement traité en terme de sécurisation des centrales, d'ailleurs la France ne le respectait pas, de provisionnement de la destruction des vieilles centrales. C'est-à-dire qu'EDF est obligé de faire des provisions, comme tous les grands opérateurs, pour détruire et démanteler, puisque cela coûte extrêmement cher, mais il n'y a pas de politique liée au nucléaire spécifique en dehors de la sécurité, en dehors de normes de sécurité extrêmement drastiques.

Pour être plus précis, de façon plus générale, on assiste à un retour vers le nucléaire, y compris de la part de pays qui avaient décidé de ne plus en faire, par exemple la Finlande. Par contre en Allemagne le sujet est encore sous moratoire mais devient de moins en moins tenable ; un débat est ouvert et le moratoire SPD (Sozialdemokratische Partei Deutschlands) - Verts n'est plus tenable avec les objectifs de Kioto. C'est un débat nouveau. Il n'empêche que le nucléaire c'est peu de chose en matière de consommation énergétique, c'est beaucoup de choses en terme de consommation d'énergie ou de production d'énergie. On confond souvent dans les chiffres la part que prend le nucléaire sur l'électricité - en France cela se situe autour de 78 % - et la part que prend le nucléaire sur la consommation totale d'énergie qui doit être autour de 8 %, parce que l'essentiel de la consommation d'énergie c'est des énergies fossiles. Et l'essentiel de la consommation d'énergie et de pollution et de production de gaz à effet de



serre, à l'intérieur des énergies fossiles, c'est le transport et le logement. Ce sont les deux grands blocs. L'industrie est en deçà du logement domestique et des modes de transport.

Ce qui est très communautaire aujourd'hui, ce sont des normes très fortes sur la technologie, pour que l'on baisse les gaz à effet de serre de façon volontaire, ce sont des orientations très fortes en matière de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, avec de l'argent sur la table pour que l'on fasse en sorte que le logement produise moins de gaz à effet de serre et que l'on soit beaucoup plus rationnel dans la consommation d'énergie, y compris dans la production. Ces objectifs sont d'autant mieux passés que l'on sait que Vladimir Poutine est assis sur les tuyaux, et que jusqu'à présent, il n'y avait pas une sensibilité, on ne voulait pas trop parler des sources d'énergie, mais en janvier 2007 les européens ont eu très peur quand la Russie a fermé le gaz à l'Ukraine. J'étais à l'époque en Tchékoslovaquie, les gens voyaient arriver une nouvelle guerre pratiquement, ils avaient ce spectre-là. On est très dépendant de la Russie.

Voilà ce que je peux dire pour faire une incidente à partir de la question posée par Daniel Jault.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je remercie encore Gille Savary de son exposé pédagogique. Il avait repris un peu sa casquette de Professeur de Sciences Po.

#### **DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **PROJET D'OBSERVATOIRE GIRONDIN DE LA PRECARITE ET DE LA PAUVRETE**

**Rapporteur : Gilles SAVARY**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général est la collectivité locale principalement dédiée à l'action sociale. Il a en charge les publics en difficulté ; il lui est donc nécessaire de disposer d'un outil d'aide à l'action, qui fait actuellement défaut et condamne l'action départementale à une approche essentiellement palliative. L'objectif est d'inviter les pouvoirs publics à agir de façon préventive sur les causes qui sont en amont des phénomènes de décrochage social. Pour ce faire, le Conseil Général ne prétend pas reconstituer l'ensemble des données disponibles ni s'engager dans des travaux qui pourraient être déjà réalisés et disponibles par ailleurs, mais les fédérer, en évitant la duplication, afin de déboucher sur un modèle d'aide à l'action simple, opératoire et dynamique.

La finalité, pour le Département, est de disposer, à terme, d'une connaissance suffisamment précise et documentée des dynamiques de précarisation, dans le but d'adapter les politiques publiques pour en prévenir, autant que possible, les effets, et mettre ainsi en place une stratégie sociale préventive sans préjudice des missions d'action sociale traditionnelles. En introduisant un principe de précaution sociale, dans les politiques départementales (sociales, logement, transports...), y compris celles qui ne seraient pas directement gérées par le Conseil Général (cf SCOT, PLU...), l'enjeu est de repérer les domaines dans lesquels il importe de mettre en oeuvre des actions publiques visant à prévenir les processus de précarisation et, par voie de conséquence, rendre plus efficaces les politiques départementales.

L'objectif de cet observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté est donc de compiler, en une batterie d'indicateurs simples et facilement utilisables, l'ensemble des données sociales disponibles au sein des directions du Conseil Général et d'un certain nombre d'organismes sociaux (CAF, MSA, CCAS, associations...) ainsi, autant que possible, au sein des administrations d'Etat (services fiscaux, DDASS, Education nationale...). Cette approche se voulant la plus fine et complète possible, elle sera abordée dans une logique partenariale par la création d'un observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté.

La mobilisation de l'INSEE, de l'Institut d'Etudes Démographiques de l'Université de Bordeaux IV (IEDUB), ainsi que de notre Centre de Ressources et Information Territoriales (CRIT) - auquel il sera demandé d'intervenir spécifiquement pour assurer la valorisation des données sous forme de cartographies notamment -, devrait pouvoir déboucher sur un modèle dynamique, actualisable et visualisable, à diverses échelles sur le territoire girondin, à partir d'une cartographie permettant de mieux appréhender l'évolution des phénomènes sociaux et de les croiser avec des approches territoriales.

Le projet en lui-même aboutit à la construction de l'observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté (OGPP), et se termine par la production du premier rapport de cet observatoire qui comportera une première série de cartographies réalisées avec les données quantitatives existantes, chez les partenaires du Conseil Général ainsi qu'au sein des différents services de celui-ci. Au-delà de cette production quantitative sur la base de l'existant, qui correspond à la phase projet, s'ouvrira la phase d'exploitation de l'observatoire. Les approches qualitatives qui pourraient éclairer, expliquer les mises en perspectives sectorielles seront appréhendées dans le cadre de l'exploitation de l'observatoire, donc au-delà de cette première phase projet.

Une **CONFERENCE GIRONDINE DE LA PRECARITE ET DE LA PAUVRETE** (CGPP), sera constituée, auprès du Président du Conseil Général, avec l'ensemble des partenaires socio-économiques institutionnels, universitaires et associatifs intervenant dans le champ de la précarité-pauvreté. Elle sera co-présidée par le Conseil Général et l'Etat, et sera animée par un Secrétaire Général, en la personne de Michel Blanchard, ancien directeur général du CAIO (Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation des personnes en errance), qui apportera ses compétences à la mission précarité-pauvreté chargée de coordonner l'ensemble du projet.

Un **CONSEIL SCIENTIFIQUE** sera positionné en appui de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté, pour valider les aspects techniques, réunissant des démographes, statisticiens, sociologues, économistes... Un opérateur externe, l'Institut d'Etudes Démographiques de l'Université de Bordeaux IV (IEDUB), interviendra, dans le cadre d'une convention de recherche existante avec le Conseil Général, pour l'analyse et la réalisation du rapport final.

**L'OBSERVATOIRE GIRONDIN DE LA PRECARITE ET DE LA PAUVRETE** sera le centre de ressources issues de la capitalisation et de la valorisation des données mises en perspectives par les différents partenaires du département. Pour initier ce projet partenarial, une session d'installation de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté sera programmée, début 2009, pour :

- présenter les personnalités membres, l'équipe projet avec le secrétaire général et le directeur de la mission précarité-pauvreté ;
- informer sur la démarche globale et son montage ;
- s'entendre sur les modalités de collaboration associant les différents acteurs pour la construction de l'observatoire girondin.

D'ici le premier trimestre 2010, essentiellement deux types de productions :

- un premier état des lieux des statistiques mobilisables par le Conseil Général et les autres partenaires de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté ;
- des approches sectorielles sur la base des cartographies réalisées à partir des données recueillies.

Un rapport annuel, valorisant les travaux de l'observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté, sera réalisé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2010 et marquera la fin du projet avant de démarrer la phase d'exploitation de l'observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté.

En conséquence, cette délibération nous propose en conclusion :

- d'acter ces propositions pour la mise en œuvre du projet d'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté,
- de donner notre accord sur la méthode exposée et de m'en confier le pilotage en liaison avec les autres Vice-présidents concernés,
- d'autoriser la création d'une Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté.

### **AVIS DE LA COMMISSION 3 - HABITAT, DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET RURAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

### **AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

#### **Gilles SAVARY :**

Il s'agit d'un dossier, qui peut paraître un peu anodi, mais qui peut avoir son importance ultérieure. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de considérer que le Conseil Général est au cœur des problématiques et des politiques sociales. Il ne se passe pratiquement pas d'année sans laquelle on explique que l'on va faire disparaître le Département, mais on lui donne de nouvelles attributions sociales. La dernière est le RSA, dont a parlé Jean Touzeau hier, qui va être une très grosse affaire. Nous sommes confrontés avec plusieurs types de politiques, soit directes, RSA, Revenu de solidarité active, mais aussi indirectes comme la CAPED, Caisse d'aide aux personnes en difficulté, mais aussi le logement, la politique de l'enfance et de la jeunesse. Nous sommes confrontés aujourd'hui à une société qui se dualise, c'est-à-dire que les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres ; c'est un phénomène quasiment universel dans les pays occidentaux.

Deuxième phénomène très particulier - et je vous conseille l'excellent petit ouvrage de Denis Clerc sur le sujet -, maintenant il ne suffit plus de travailler pour ne pas être pauvre, c'est-à-dire que le travail n'évite pas la grande précarité ou des phénomènes de pauvreté, qui sont dus aussi à des déterminants familiaux. On peut dire que le développement des familles monoparentales, tous ceux qui sont sur le sujet social le savent, fait que l'un des deux parents, souvent celui qui a en charge les enfants, dévisse, parce qu'il est dans des problèmes inextricables. Comment à la fois assurer le soutien de la famille et comment pouvoir travailler ou trouver du travail facilement ? Nous sommes aussi confrontés à des problèmes d'exclusion durable de l'emploi, pas simplement des problèmes conjoncturels, mais il y a des gens qui sont à plus de six ans de RMI, donc ce sont des phénomènes très lourds. En d'autres termes, il y a un phénomène d'augmentation de la pauvreté, mais aussi d'approfondissement de la pauvreté. En particulier en Gironde, on a un taux de pauvreté qui est moyen mais on a une pauvreté plus profonde, d'après ce que l'on sait, des gens plus en difficulté pour lesquels on a plus de difficulté à les faire revenir dans la vie sociale. Donc, partant de là, il nous semble que nous devons avoir une vision très claire de ce phénomène pour, si possible, en influencer nos politiques. Par exemple, sur l'habitat, quand on va donner des avis sur des SCOT, faut-il encourager l'habitat lointain sans que l'on ait les transports collectifs adaptés ? Ne faut-il pas affiner un peu plus nos réponses ? L'idée est d'avoir un observatoire très précis avec une publication annuelle des phénomènes de précarisation dans notre Département, pas seulement des stocks de précaires. On sait que sur la rive droite on a des stocks, mais il faut voir où cela décroche. On sait que cela décroche dans le monde rural lourdement. Il faut avoir une

observation très précise nous permettant, si possible, de mettre en œuvre ce que j'appelle un principe de précaution sociale, c'est du développement durable aussi, c'est-à-dire de peser sur nos politiques des transports, de l'habitat, politiques qui ne sont pas directement faites pour le social, mais qui ont une dimension sociale très importante, de façon à prévenir des difficultés qu'ensuite nous avons en charge, et souvent de façon extrêmement longue et durable dans la politique sociale départementale. J'ai proposé au Président de mettre en place cet observatoire de la précarité et de la pauvreté. Un autre Département l'a fait en France, et un certain nombre d'autres s'y lancent ; la Région elle-même est intéressée par le sujet, l'Etat en a mis un en place.

Cet observatoire serait co-présidé par le Président du Conseil Général et le Préfet. Nous en ferons l'invitation au Préfet. Nous inversons les termes des propositions, d'habitude les préfets nous proposent de co-présider un certain nombre d'instances règlementaires, comme le PDLPD, là c'est l'inverse, parce que nous avons besoin de ses services. De l'Education Nationale pour savoir quels sont les phénomènes de précarité face à l'éducation, c'est-à-dire des approches qualitatives. Quels sont les phénomènes de précarité face à la santé ? C'est du domaine de l'Etat. Récupérer les données de la CPAM, de la CAF. Il faut que ce soit parrainé et co-parrainé par le Président du Conseil Général et le Préfet. L'idée est de mettre en place ici une conférence permanente sur la pauvreté, la précarité, avec trois types d'acteurs. Dans le premier collège il y a les scientifiques, ceux qui sont producteurs de statistiques, l'institut de démographie, l'INSEE, la CAF, la CPAM. Dans le second collège il y aura les institutionnels, l'union des CCAS, le Conseil Général, bref tous ceux qui travaillent de façon institutionnelle dans la pauvreté et la précarité ou sur ces sujets. Le troisième collège sera le collège des ONG, qui y sont très attachées ; j'ai déjà contacté certaines d'entre elles, qui trouvent l'initiative intéressante.

Comment va-t-on travailler ? L'ambition que je vous propose, c'est de faire en sorte que le Conseil Général à travers son CRIT, Centre de Ressources et d'Information territoriales, soit aussi efficace et aussi qualifié et aussi reconnu en terme de production de données sur la pauvreté et la précarité, que l'Agence d'Urbanisme sur le domaine de l'occupation de l'espace. Je souhaite que nous arrivions, si c'est possible, régulièrement à des cartes, qui soient sociales et pas simplement des cartes de développement physique des infrastructures, du logement ou de l'habitat, pour nous aider à détecter les zones et les régions qui ont des difficultés, avec évidemment un certain nombre d'entrées : l'entrée emploi, l'éducation, la santé, de façon à ce que vous ayez les uns et les autres une approche claire de ce qui se passe, je l'espère un jour, jusque dans votre canton et peut-être dans les communes, pour voir comment on a des phénomènes de décrochage social. A partir de cet observatoire, nous en tirerons des conclusions, de façon globale et collective, pour voir si on peut améliorer la politique des transports ; chaque vice-président sera naturellement concerné par cet outil, mais chaque conseiller général aussi aura une vision beaucoup plus affinée sur son territoire de ce qui se passe, pour voir comment on peut faire des politiques préventives et pas simplement des politiques palliatives.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je remercie Gilles Savary. C'est un outil important qui va jusqu'au cœur de la Gironde.

#### **DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Edith MONCOUCUT :**

Monsieur le Président, chers collègues, Curieusement, au moment où les Départements font face à des responsabilités plus larges et plus lourdes, le débat sur la pertinence des trois niveaux de collectivités est à nouveau relancé. C'est un phénomène que nous avons déjà eu l'occasion d'observer, et qui semble bien parti pour se répéter dans les semaines qui viennent. Néanmoins, 2009 s'annonce comme une année marquée par de grands changements dans l'exercice de nos compétences sociales. Ainsi, renforcé dans son assise en matière de cohésion sociale, le Département l'est aussi, plus largement, dans son rôle de premier plan de collectivité de proximité auprès de nos concitoyens par deux nouvelles réformes. Il s'agit du RSA qui relève de la vice-Présidence dont notre collègue Jean Touzeau, qui en a parlé hier, a la charge. Cette réforme prétend lutter contre la pauvreté qui augmente de plus en plus. Mais quelle sera la nature exacte de ses répercussions sur la vie de nos concitoyens ? A la veille de sa mise en œuvre, en juin prochain, nous l'ignorons. De même, nous ignorons ses impacts sur le fonctionnement de nos services sociaux, sur le travail quotidien de nos agents dans les MDSI.

Autre réforme primordiale : celle de la protection juridique des majeurs. Il s'agit là d'une nouvelle compétence pour notre collectivité, qui va nous amener à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement personnalisé. Le Département assumera ses responsabilités et mettra en œuvre ses nouvelles compétences. Certes, une réforme des tutelles était devenue indispensable dans notre pays, au regard de l'augmentation du nombre de personnes dépendantes et de celles en difficulté dans la gestion de leur budget. Elle était aussi rendue nécessaire, par le fait que le Ministère de la Justice n'arrivait plus à remplir cette mission, tous ses services étant engorgés. Nous pouvons constater que la solution choisie par le gouvernement passe, non par un renforcement des moyens de la Justice, mais par un accroissement de compétences pour les Départements. Il nous reviendra donc de mettre en place ces nouveaux dispositifs dès l'année prochaine. A cet effet, nous avons lancé un appel d'offres qui permettra d'attribuer, sous notre contrôle, la mise en œuvre de ces dispositions aux organismes compétents qui satisferont à notre cahier des charges. Néanmoins, nous nous heurtons à une configuration – malheureusement récurrente ces dernières années –, nous avons l'obligation de faire, mais sans connaître :

- le nombre de mesures auquel nous serons confrontés,
- les moyens financiers que l'Etat apportera pour l'exercice de cette mission ; en effet, il n'est pas précisé encore à ce jour à quelle hauteur et selon quelles modalités l'Etat compenserait la dépense,
- même à ce jour, la totalité des décrets pour une loi qui s'appliquera le premier janvier prochain ; quinze décrets sont à sortir d'ici le 31 décembre.

Quoiqu'il en soit, sous votre conduite, Monsieur le Président, notre collectivité départementale s'emploiera à exercer, avec pragmatisme, cette nouvelle compétence, au mieux des intérêts de nos concitoyens.

D'autres lois récentes ou en préparation feront également partie de nos préoccupations en 2009. Ainsi, nous avons toujours la nécessité de coordonner la mise en œuvre de deux lois

contradictoires : celles sur la protection de l'enfance et celle sur la prévention de la délinquance, notamment dans leurs applications sur les territoires.

Nous devons aussi être extrêmement attentifs aux débats sur la Loi "Hôpital, patients, santé et territoires", et notamment sur l'une de ses futures dispositions : la création des Agences Régionales de Santé (ARS). En effet, le Département est très concerné par les compétences de ces futures ARS qui vont avoir à gérer les moyens accordés au secteur médico-social. Nous devons veiller à la place qui sera accordée au Conseil Général dans ces ARS, notamment dans leurs instances décisionnelles.

Enfin, avant de conclure, je voudrais attirer votre attention sur plusieurs dossiers importants que nous soumettons à votre vote à l'occasion de cette assemblée plénière.

Le nouveau Règlement départemental d'aide sociale, tout d'abord. C'est un outil essentiel, puisqu'il va fixer les critères d'intervention de notre collectivité, en application de la Loi, mais aussi de nos politiques sociales départementales.

Le nouveau Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale/volet personnes âgées 2009-2011. Il s'agit là, d'un schéma de transition. D'abord, parce qu'il est prévu pour une durée de trois ans ; ceci afin de regrouper en 2011, l'ensemble de nos schémas médico-sociaux dans un schéma unique. Réaffirmant nos engagements envers nos anciens, il a aussi pour fonction de mettre en œuvre les places d'hébergement qui n'ont pu être ouvertes durant la période couverte par le précédent schéma. Il devrait ainsi nous permettre de préparer de nouveaux modes d'hébergements des personnes âgées, pour pouvoir assurer l'avenir des actions à conduire dans ce domaine vital pour tous les Girondins ; et cela alors que les crédits nationaux se raréfient. Ainsi, ce nouveau schéma propose une forme de moratoire à la création de nouvelles places d'EHPAD, confrontés que nous sommes à la nécessité de mettre en œuvre mille places prévues dans le précédent schéma et qui ne sont toujours pas financées par l'Assurance Maladie.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, notre feuille de route pour 2009 rapidement tracée. Avec mes collègues, Présidents de Commission, Daniel Jault et Pierre Yerlès, que je remercie beaucoup pour leur implication à mes côtés, nous allons maintenant vous présenter, si vous en êtes d'accord Monsieur le Président, les différentes délibérations, relatives à nos politiques sociales et soumises au vote de cette assemblée. Ces politiques s'inscrivent dans la continuité et réaffirment les valeurs d'humanisme et d'équité que notre collectivité départementale insuffle à la Gironde.

Je vous remercie de votre attention.

**Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.**

**Pierre YERLES :**

Je voudrais faire remarquer à tous nos collègues l'importance de la loi sur les tutelles. De cette loi, vont dépendre des mesures permettant une vie normale à toutes les personnes qui sont en difficulté. Croyez bien que c'est d'une importance capitale. Je voudrais souligner ce

point et que les gens en soient tout à fait conscients, parce que c'est un devoir de partage, de solidarité avec ceux qui sont dans la souffrance et dans la douleur.

**Yves LECAUDEY :**

Tout à fait d'accord bien sûr avec les observations de Pierre Yerlès, mais vous noterez qu'au budget, nous n'avons inscrit par précaution que 200 000 Euros, parce que tout simplement cette loi est importante, on doit en tenir compte dans le budget, on attend encore les décrets d'application ou les circulaires. C'est-à-dire que l'on navigue à la corne de brume, mais on sait que l'on aura vraisemblablement une décision modificative pour intégrer ce dispositif. La non valorisation de ce dispositif n'est donc pas de notre fait.



**AUTRES ACTIONS DE SANTE PREVENTIVE :  
MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SANTE,  
EPIDEMIOLOGIE ET STATISTIQUES MEDICALES**

**Rapporteur : Daniel JAULT**

Mesdames, Messieurs,

Le champ d'intervention du Conseil Général en matière de santé est large et diversifié et très défini par la loi. En dehors des actions de promotion et de protection de la santé (PMI) en direction des jeunes enfants qui font l'objet d'un autre rapport, le Département doit participer à l'accès à la santé et aux soins des plus démunis et met en oeuvre par délégation de compétence de l'Etat la lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles (VIH, hépatites et autres IST), les maladies à prévention vaccinale et la tuberculose. En outre, il contribue au dépistage des affections cancéreuses. Ces différentes activités sont évaluées par le service d'Epidémiologie et de Statistiques Médicales (SEPISTAM). Ce rapport comprend deux programmes budgétaires : Autres actions de Santé préventive et Epidémiologie et Statistiques Médicales.

**I - LA MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SANTE (MDS)**

L'activité 2006 de la MDS a été très soutenue avec 17 055 consultations pour 10 178 usagers.

**1) Les prestations "Santé Conseil"**

Il s'agit de prévenir la désinsertion pour des publics précaires et des bénéficiaires du RMI. Les médecins Santé Conseil en 2007 ont examiné 1639 consultants et réalisé 2006 consultations dans 30 lieux de consultation répartis sur le département. Les infirmières de la MDS ont aussi réalisé des informations collectives interactives, des ateliers santé et des permanences en lien avec des projets collectifs.

**2) La lutte contre la tuberculose : le Centre de lutte antituberculeux (CLAT)**

La tendance récente est à l'augmentation des cas de tuberculose (152 cas signalés au CLAT en 2007 versus 78 en 2004). La MDS assure une permanence d'accueil téléphonique pour informer public et professionnels et coordonne l'organisation des dépistages autour des sujets contacts. Ceux-ci sont réalisés selon le choix des personnes en libéral, sur site à la MDS ou dans les quatre autres points de consultation à Libourne, Blaye, La Teste et Lesparre que nous finançons. La MDS, en tant que lieu d'accès au dépistage a reçu en 2007, 839 consultants (dépistages comme contacts ou dépistages systématiques) et réalisé 1470 consultations.

Le Conseil Général est engagé, via la MDS, comme co-promoteur du Réseau Tuberculose Gironde, réseau de santé formalisé financé par la dotation régionale de développement des réseaux (ARH- URCAM). Ce dispositif, unique en France, permet une grande qualité du travail partenarial. L'activité du CLAT a doublé ces dernières années.

### **3) Le dépistage des Infections sexuellement transmissibles**

Centre d'Information et de Dépistage anonyme et gratuit (CIDAG) et Centre d'Information et de dépistage, de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST). La demande de dépistage des infections sexuellement transmissibles, du VIH et des hépatites reste forte en 2007 avec près de 6400 consultants et près de 12 000 consultations. Le dépistage systématique de chlamydia (contribution à la prévention de la stérilité féminine), débuté le 15 mai 2006, a fait la preuve de son utilité de santé publique. Il s'est poursuivi en 2008, avec extension de la proposition en centre de planification.

### **4) La vaccination**

Centre départemental de vaccinations : la politique vaccinale du département est menée à un double niveau :

- contribution à la réflexion, l'information des professionnels de santé et du public,
- accès à la vaccination pour des personnes en situation de précarité.

Pour répondre à ce dernier axe, la MDS propose une consultation destinée aux différents publics précaires fréquentant la structure. Les différentes consultations de PMI sont "agents vaccinateurs" et le département fournit en vaccins certains partenaires qui assurent des consultations de vaccination (Mairies de Bordeaux et de Pessac, Fondation Bagatelle, Médecine Préventive Universitaire).

### **5) Le dépistage des cancers**

En matière de dépistage des cancers, le Conseil Général s'est engagé dans une action de santé publique fondamentale : le dépistage organisé des cancers du sein. La structure de gestion associative, co-financée par l'Assurance Maladie et le Conseil Général, l'AGIDECA (Association Girondine de Dépistage des Cancers) permet de fédérer les compétences et de favoriser l'indispensable partenariat. La campagne de dépistage a démarré en 2003. Le taux de participation des femmes invitées à réaliser une mammographie a atteint, en 2007, 55 %.

Le budget de fonctionnement pour les Autres Actions de santé préventives [Maison Départementale de la Santé- MDS] proposé pour 2009 est de 797 100 €. Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 468 000 €.

## **II - EPIDEMIOLOGIE**

Le Service d'Epidémiologie et statistiques médicales (Sépistam) prend en charge la gestion et l'exploitation des données légales (déclarations de grossesse, avis de naissance, certificats de santé du jeune enfant, avis de décès des enfants de moins de 6 ans). Il gère les autres données relatives aux centres de planification, aux activités des puéricultrices et des sages femmes de PMI, aux consultations de jeunes enfants et aux bilans de dépistages en écoles maternelles à 3-4 ans. Il exploite également les données de toutes les activités de la MDS et les données concernant les assistantes maternelles et les modes d'accueil. Il répond à

des demandes spécifiques occasionnelles et travaille de façon régulière, avec suivi d'indicateurs, sur des thèmes de santé publique : allaitement maternel, couverture vaccinale des jeunes girondins, obésité des jeunes enfants, tabac et périnatalité. Il participe à des réseaux de santé : réseau obésité, réseau langage, réseau périnatal. Le SEPISTAM recueille et exploite plus de 120 000 documents par an.

Le budget de fonctionnement pour le programme Epidémiologie et Statistiques Médicales (SEPISTAM) proposé pour 2009 est de 26 000 €.

**En conclusion**, il s'agit grâce à ces programmes budgétaires de mettre en oeuvre ou de participer à des actions de santé publique fondamentales telles que :

- l'accès à la santé et aux soins des plus démunis et donc la prévention de la désinsertion ou la facilitation de l'insertion ;
- le dépistage des cancers du sein ;
- le dépistage de la tuberculose, du VIH, des hépatites ;
- les activités développées par le Service d'Epidémiologie et de Statistiques Médicales (SEPISTAM).

**AVIS DE LA COMMISSION 15 - PERSONNES HANDICAPEES, PERSONNES AGEES ET ACTIONS DE SANTE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.**

**REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE  
EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES  
ET DES PERSONNES ADULTES HANDICAPEES**

**Rapporteur : Edith MONCOUCUT**

Mesdames, Messieurs,

L'adoption par le Conseil Général d'un Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) est une obligation prévue par l'article L.121-3 du code de l'action sociale et des familles. Ce document a pour objectif de définir les règles selon lesquelles sont accordées les prestations et allocations d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes adultes handicapées, relevant de la compétence des Départements.

Il rassemble ainsi l'ensemble des textes légaux et réglementaires, applicables aux personnes âgées et handicapées adultes, en exposant pour chacune des prestations ou allocations concernées, la définition de l'aide, ses conditions d'attribution, les procédures d'instruction des demandes et les procédures d'admission.

Il précise également les mesures améliorant les conditions d'octroi d'aide sociale et accordant des montants plus favorables que ceux prévus par les textes, ainsi que les prestations extra-légales que le Conseil Général a décidé de mettre en œuvre.

Le précédent Règlement avait été adopté en juin 2000. Depuis, les règles d'aide sociale ont subi de nombreuses et profondes modifications. Ainsi, la loi du 20 juillet 2001 a créé l'allocation personnalisée d'autonomie en faveur des personnes âgées dépendantes.

La loi du 2 janvier 2002, elle, a profondément rénové l'action sociale et médico-sociale en définissant les grands principes constitutifs de l'action sociale, qui doit tendre à promouvoir la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

Enfin, la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a garanti à la personne handicapée le droit à la compensation des conséquences de son handicap, et a créé notamment la prestation de compensation du handicap. Il nous est donc proposé d'examiner aujourd'hui le nouveau règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes adultes handicapées. Il comporte des évolutions majeures en intégrant désormais le dispositif de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées, la prestation de compensation du handicap (PCH) pour les activités de la compétence du Département, et les services d'accompagnement médico-social pour les personnes adultes handicapées.

Un certain nombre d'adaptation de nos dispositifs et procédures actuels sont également proposés.

**Pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), il s'agit de :**

- récupérer les indus d'allocation personnalisée d'autonomie en cas de décès à partir du premier jour du mois qui suit la date du décès ;
- et de permettre le paiement l'allocation personnalisée d'autonomie au bénéficiaire destinataire des paiements sur justificatifs, quand celui-ci s'absente pour convenance personnelle.

**Par ailleurs, conformément au futur schéma départemental, il est proposé de :**

- favoriser l'accueil temporaire pour permettre aux aidants familiaux d'avoir des périodes de répit, et à ce titre donner la possibilité aux personnes âgées de bénéficier de 60 jours d'hébergement temporaire par an au lieu de 30 jours actuellement. En complément, le Département, prendra à sa charge la partie dépendance de l'accueil de jour et l'hébergement temporaire au travers d'une dotation globale payée aux structures concernées.

**Autre mesure :**

- l'allongement de la durée d'un plan d'allocation personnalisée d'autonomie à domicile à 5 ans lorsque le bénéficiaire fait appel à un prestataire (au lieu de 3 actuellement).

**Pour l'aide sociale, en faveur des personnes âgées il est proposé de :**

- revoir les ressources laissées à la disposition de la personne âgée et les charges prises en compte dans le calcul de l'aide sociale. Il est notamment prévu de prendre en compte les frais réels de mutuelle dans la limite d'un plafond fixé par le Département (autour de 60 €), les mensualités dans le cadre d'un plan de surendettement, les mensualités liées au contrat d'obsèques, les primes relatives à la responsabilité civile. En ce qui concerne les frais d'obsèques, si la succession ne le permet pas et si les personnes sont décédées en dehors de leur domicile de secours, il est proposé que le Département prenne à sa charge la dépense dans la limite d'un plafond fixé annuellement par le Président du Conseil Général.

- Il est également souhaité de laisser une somme équivalente à 80 % du SMIC (830 €) au conjoint d'une personne âgée en établissement et qui reste à domicile, en plus des sommes nécessaires au paiement du loyer et des impôts et taxes (au lieu du minimum vieillesse : 633 € actuellement), et d'éviter ainsi que la personne qui reste à domicile se retrouve en dessous du seuil de pauvreté, autour de 645 €.

- Il est proposé enfin de prendre en compte la moitié des charges du ménage, quand un obligé alimentaire vit en concubinage ou a conclu un PACS, et de revaloriser à 3 € la participation du Département aux frais de repas en foyer restaurant pour les personnes âgées et handicapées (la participation actuelle est de 1,71 € par repas). Ce tarif n'avait pas été revalorisé depuis 1991.

**En ce qui concerne l'aide sociale en faveur des personnes adultes handicapées, il est proposé que :**

- la durée d'orientation de la Commission des droits et de l'autonomie (CDA) concorde avec la durée de notification d'aide sociale du Président du Conseil Général, soit cinq ans pour les deux décisions,
- et que lorsqu'un jour férié est accolé à un week-end, qu'aucun jour ne soit déduit des vacances dans le cas d'un hébergement permanent.

L'application de ces dispositions sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, en précisant que le présent règlement annule et remplace les dispositions antérieures à compter de son entrée en vigueur.

**AVIS DE LA COMMISSION 15 - PERSONNES HANDICAPEES, PERSONNES AGEES ET ACTIONS DE SANTE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE – "VOLET PERSONNES AGEES 2009-2011"**

**Rapporteur : Edith MONCOUCUT**

Mesdames, Messieurs,

L'élaboration du nouveau schéma d'organisation sociale et médico-sociale 2009-2011, en faveur des personnes âgées, doit faire face aux enjeux de société que constituent le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie. Schéma de transition, ce nouveau volet se situe dans la prolongation des actions du précédent schéma, adopté par l'assemblée départementale le 27 juin 2003. Prenant en compte les adaptations nécessaires au dispositif mis en œuvre, le Département a souhaité en fixer l'échéance à 2011 :

- pour caler son terme à celui des autres volets du schéma départemental d'organisation médico-sociale,

- en raison de l'absence de nouvelles données démographiques infra départementales actualisées par l'INSEE, les dernières datant de 1999,

- en raison des réflexions liées à la poursuite de la création de places nouvelles sur le territoire girondin, au regard du nombre de places d'hébergement en EHPAD ayant reçu un avis favorable du CROSMS, mais toujours en attente de financement par le budget soins de l'assurance maladie.

Ce document constitue un outil de planification pour le Conseil Général, l'Etat, les organismes de Sécurité Sociale, dans leurs compétences respectives d'organisation de financement, en articulation avec le Programme Interdépartemental d'Accompagnement de la Perte d'Autonomie (PRIAC). Fruit d'une démarche partagée et concertée, il constitue donc le cadre de l'intervention du Conseil Général pour les trois ans à venir.

Cette démarche participative, impulsée par le Conseil Général, a associé la DDASS, la MSA, la CRAMA et l'ARH à la réflexion. Elle a suscité une forte adhésion des partenaires qualifiés en association étroite avec les représentants du CODERPA. Conformément à la loi, le projet a été soumis au Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) le 31 octobre 2008, qui a émis un avis favorable.

Ce nouveau programme d'actions concrètes et diversifiées s'attache à répondre à l'ensemble des besoins liés au vieillissement à et la perte d'autonomie :

- dans le respect de la citoyenneté et des droits généraux de la personne âgée, qui sont ceux de tout citoyen et la préservation de son intégration au tissu social,

- avec l'ambition de garantir la sécurité, la protection, le bien-être, le libre choix de vie des personnes, en favorisant un accueil et/ou un accompagnement de qualité, tant au domicile qu'en établissement, dans un souci d'optimisation des moyens et de maîtrise des coûts,

- et par la couverture, l'harmonisation du dispositif et la qualité des réponses sur l'ensemble du territoire en terme de services et établissements médico-sociaux.

Dans un souci constant de mise en œuvre de réponses de proximité et d'une démarche qualité, ce schéma se décline en 3 axes, 11 orientations et 37 propositions.

**Accompagner les personnes âgées dans leur souhait de vivre à domicile est l'objectif du premier axe de ce schéma.**

Les orientations développées dans cet axe ont pour ambition de favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées en leur permettant d'exercer leur citoyenneté. Elles ont également pour objectif de maintenir le lien social et la mixité intergénérationnelle, de préserver une bonne qualité de vie et de permettre aux personnes en perte d'autonomie de continuer à vivre à domicile dans un logement adapté. Ces orientations visent par ailleurs à améliorer et optimiser le dispositif de soutien à domicile à travers la finalisation de l'organisation territoriale des services d'aide à domicile, le développement de l'offre et de la qualité des services de soins infirmiers à domicile, mais aussi avec une diversification des aides apportées dans le cadre de l'APA. Il sera aussi essentiel de structurer et de promouvoir le soutien aux aidants familiaux confrontés à des situations difficiles.

**L'objectif du second axe du schéma est d'améliorer, diversifier et adapter le dispositif de prise en charge aux besoins des personnes âgées qui ne peuvent ou ne souhaitent plus vivre à domicile.**

L'enjeu est en particulier ici d'obtenir, d'ici 2011, une réponse concrète concernant l'installation de la totalité des places en attente de financement du budget soins par l'assurance maladie, mais aussi de poursuivre la création de place en EHPAD sur les territoires dont les objectifs du taux d'équipement prévus pour 2007 n'ont pas été atteints, en maintenant le taux d'au moins 53 % de places habilitées à l'aide sociale. (Les autorisations n'étant possibles sur les autres territoires, que dans le cas où le taux d'équipement prévu dans le précédent schéma diminuerait suite à des fermetures de places).

La diversification du dispositif et le développement de réponses de proximité pourra par ailleurs se faire dans le cadre de la création dans chaque Pays de structures intermédiaires pour héberger des personnes en légère perte d'autonomie, à travers l'accompagnement des logements foyer mais aussi par le développement d'un dispositif d'accueil familial salarié, alternative à l'accueil en EHPAD.

Une des priorités sera également d'améliorer et garantir la qualité de prise en charge et le respect des droits des personnes âgées, (besoins spécifiques des personnes âgées désocialisées ou atteintes de maladies psychiques et chronicisées, par la mise en œuvre par les établissements de l'ensemble des dispositions prévues par la loi du 2 janvier 2002, par l'adaptation et le développement des capacités en unité Alzheimer répondant à un cahier des charges spécifique, par une attention portée sur la taille des établissements...). Mieux accompagner la fin de vie sera également une préoccupation forte de ce schéma.

**Le 3<sup>ème</sup> et dernier axe vise à renforcer la coordination des institutions, des actions et des intervenants pour promouvoir le "bien vieillir", la proximité des réponses, l'accompagnement et la protection des plus démunis.**



La coordination de l'action g rontologique doit se poursuivre en favorisant l'articulation des dispositifs domicile- tablissements, mais  galement l'articulation des politiques sociales et m dico-sociales avec le dispositif sanitaire. Il s'agira en particulier d'am liorer la gestion des sorties d'hospitalisation et le retour au domicile en garantissant la continuit  des soins. Cet axe pr voit  galement le d veloppement de nouveaux modes de communication (d veloppement de l'extra net social et mise en ligne des formulaires, par exemple).

Des objectifs particuliers cibl s dans le domaine de la formation tendent   favoriser la professionnalisation des intervenants, changer le regard sur les m tiers du grand  ge, anticiper et accompagner l' volution des besoins en formation initiale et continue des professions sociales et m dico-sociales.

La finalisation du maillage d partemental en CLIC sera essentielle pour permettre l'acc s de tous les girondins   une coordination locale. L'int gration dans le dispositif des CLIC du futur dispositif des maisons pour l'autonomie et l'int gration des maladies d'Alzheimer (MAIA) doit permettre de proposer au patient et   sa famille un parcours de soins adapt  et efficace, tel que pr vu dans le plan Alzheimer.

Enfin, le positionnement du num ro vert d partemental, l'installation d'une instance de coordination interinstitutionnelle, et l'adaptation des proc dures permettront de mieux pr venir et mieux r pondre aux situations de maltraitance.

Adoptant une d marche de pilotage et d' valuation continue ce sch ma vise une tr s grande op rationnalit  pour sa mise en  uvre. Un comit  de pilotage associant des repr sentants du CODERPA, de la DDASS, de la CRAMA, de la MSA, de l'ARH sera charg  de l' valuation annuelle de la mise en  uvre de ce sch ma.

Int grant une approche territoriale, cet outil repr sente un axe important de la politique d'am nagement du territoire et de la politique de d veloppement durable, dans le cadre de la nouvelle g n ration de "contrats territoriaux citoyens et durables" et de la d marche "Agenda 21" adopt e par le D partement.

Il est rappel  que l'engagement de l'Etat par les orientations relevant de son champ de comp tences sera essentiel pour la mise en  uvre de ce sch ma.

En ce qui concerne le financement des  tablissements et services, il sera concr tis  par l'inscription des priorit s pluriannuelles au PRIAC, en articulation avec les orientations de ce sch ma et par les moyens d gag s au PPI du Conseil G n ral, qui a pr vu de modifier ses modalit s d'intervention pour accompagner l'ensemble des op rations de cr ations et de r novations des  tablissements habilit s   l'aide sociale programm es.

D'ores et d j , pour 2009 l'installation et le financement de 322 places nouvelles d'EHPAD sont pr vus, dont 283 places d'h bergement permanent, 21 places d'h bergement temporaire, 14 places d'accueil de jour et 4 places d'accueil d'urgence. Parmi ces ouvertures 234 places seront habilit es   recevoir des b n ficiaires de l'aide sociale.

En cons quence, il nous propos , Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le volet en faveur des personnes  g es 2009-2011 de notre sch ma d'organisation sociale et m dico-sociale, tel qu'il vous a  t  communiqu .

**AVIS DE LA COMMISSION 15 - PERSONNES HANDICAPEES, PERSONNES AGEES ET ACTIONS DE SANTE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Michel HILAIRE :**

Bien sûr, on ne peut que voter et partager les intentions du Schéma résolument offensives dans le ton..., mais tout de même, convenons que la réalité n'est pas aussi idyllique et l'optimisme affiché masque mal parfois un vécu au quotidien souvent dramatique pour les personnes âgées et leur famille. Ces situations réclament des solutions urgentes, mais aussi et surtout beaucoup d'écoute d'une manière générale. C'est d'ailleurs ce qu'ont voulu exprimer de nombreux membres du CODERPA ou des associations membres du CODERPA, jusqu'à son président, qui ont émis des critiques sur la concertation dans l'élaboration de ce document. Je crois qu'il faut entendre ces inquiétudes dans le sens où elles sont le reflet de nombreuses souffrances au quotidien.

A ce sujet, reconnaissons que le CODERPA (et les structures qui le composent) ont apporté depuis de nombreux mois des réflexions à l'élaboration du schéma gérontologique du SDOSMS. L'une de ces réflexions me semble très intéressante et importante. Il s'agit d'études et d'enquêtes concernant la situation des retraités en Gironde et leur répartition géographique. Cette étude fait un lien entre les revenus moyens par territoire et la situation de dépendance, et montre clairement que le maintien à domicile est trop souvent la seule possibilité pour de nombreuses personnes âgées ou leur famille, au regard du coût d'hébergement en établissement. C'est une réalité, et ne nous voilons pas la face, chacun connaît peu ou prou des situations douloureuses de personnes vivant seules ou laissées seules à domicile dans une situation inacceptable, parce qu'ils ne peuvent pas ou ne peuvent plus se payer la maison de retraite, ou bien faute d'avoir trouvé une place (une personne me disait récemment à l'une de mes permanences ; "on a repris mon père à la maison").

Je trouve également que dans sa forme, le schéma entérine le désengagement de l'Etat, renvoyant à 2011 la réalisation des 1263 places manquantes du précédent schéma, qui ont reçu certes un avis favorable du CROSMMS mais qui restent en attente d'autorisation car il manque l'accord de financement du budget soins dans le cadre des crédits alloués par la CNSA. Tout cela est véritablement inquiétant, lorsque l'on sait que durant la même période l'augmentation des bénéficiaires est évaluée à 20 % de plus par an. Il me semble important d'agir vigoureusement pour que l'Etat mette les moyens nécessaires, afin d'atteindre l'objectif indiqué dans le volet des hébergements.

Reconnaissons que notre institution n'est pour rien dans cette situation de pénurie, car la marge de manœuvre du Département aujourd'hui, et je crois qu'il faut le dire très fort, est très faible, pour ne pas dire nulle. Nous sommes en partie vassalisés et mis sous tutelle. Nous devenons finalement trop souvent un "service déconcentré de l'Etat", qui tente par ailleurs

également de nous faire porter la responsabilité de certaines difficultés. Alors que véritablement nous sommes coincés :

- entre le pouvoir d'achat des retraites et des familles souvent trop faible, qui ne permet pas toujours (de plus en plus souvent) une prise en charge correcte,
- entre le blocage au niveau des financements des postes proposés et non attribués par l'Etat,
- et y compris d'une autre manière, peut-être plus perverse, par le chantage des investissements obligatoires prioritaires transférés ainsi par l'Etat.

Pour résumer, je dirai que le TGV à la place des maisons de retraite en aide au tiers pèse un poids certain.

Par rapport à cette situation, je crois qu'il y a urgence à la mise en place d'une campagne d'information du type de celle faite dans Sud-Ouest sur les transferts de charge. Il y a urgence d'engager une partie de bras de fer avec l'Etat, pour conforter, sinon oser, un véritable service public départemental de la dépendance. Je crois que nous ne serons pas seuls dans ce combat, loin de là. Je vous remercie.

#### **Edith MONCOUCUT :**

Michel Hilaire a parlé du CODERPA. Nous avons associé d'une manière importante le CODERPA à l'évolution de la constitution de ce schéma. D'ailleurs, les représentants du CODERPA lors de leur dernière séance ont émis un avis favorable à ce schéma. Par contre, en effet, des remarques ont été évoquées pour lesquelles des réponses ont été données. Ces remarques ne vont pas à contresens du schéma départemental, elles vont même dans le sens de celui-ci ; elles ne vont pas entraîner des changements, mais certaines ont été prises en considération pour continuer la réflexion et travailler avec le CODERPA.

Concernant le souci du maintien des personnes âgées à domicile, un très gros travail de réflexion est mis en place pour les maintenir à domicile, avec toutes les aides qui vont être mises en place. Un travail est fait aussi, quant à l'articulation entre la personne qui se trouve dans une structure d'hébergement permanente et son retour à domicile ; nous sommes très soucieux pour que les personnes puissent être maintenues à domicile, avec la meilleure qualité possible. Nous faisons le nécessaire pour cela. Je crois que c'est une des grandes orientations et un point fort de ce schéma départemental.

#### **DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES**

**Rapporteur : Pierre YERLES**

Mesdames, Messieurs,

### **ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES**

Au titre de l'article L.113-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Département définit et met en œuvre l'action sociale en faveur des personnes âgées. Le budget proposé pour l'année 2009 répond à plusieurs objectifs majeurs.

Il s'agit avant tout de maintenir une politique qualitative, tant dans le cadre du soutien à domicile des personnes âgées que dans le cadre de la prise en charge en établissement ou en famille d'accueil dans la Gironde.

Le Département poursuivra encore en 2009 l'implantation des Centres Locaux d'Information et de Coordination sur l'ensemble du territoire girondin. Sur la base du budget 2009, il développera aussi des actions concrètes en mettant en œuvre les actions du futur schéma départemental, notamment autour du thème de l'intergénérationnel, et ce dans le cadre de l'Agenda 21.

### **I – LE SOUTIEN A DOMICILE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES**

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est destinée aux personnes âgées qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie, ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Au 30 septembre 2008 : 16 644 personnes âgées vivant à leur domicile bénéficient de cette prestation.

Compte tenu des données relevées lors des trois premiers trimestres de l'année 2008 et de la cible fin 2008 de 17 221 bénéficiaires, il est prévu pour 2009 une augmentation identique à 2008, de l'ordre de 8,3 % du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile, représentant environ 1423 nouveaux bénéficiaires.

Pour l'année 2009, il est proposé de revaloriser le tarif horaire APA emploi salarié et mandataire, conformément aux minima de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur.

Il est proposé aussi une expérimentation en 2009 de garde itinérante de nuit, avec un service à domicile pour l'APA, mais également pour la Prestation de compensation du Handicap.

Il est également prévu de diversifier les interventions dans les plans d'aide, et notamment de promouvoir l'accueil de jour et l'hébergement temporaire.

Pour les autres mesures relatives au soutien à domicile des personnes âgées, il est prévu de revaloriser la participation du Département dans les foyers restaurants à 3 € par repas, et de financer un Pôle Ressources pour favoriser la mise à disposition de logements adaptés à la dépendance ou au handicap.

## **II – L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENT**

En établissement, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a vocation à couvrir la partie des budgets afférente à la dépendance. Les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes avaient obligation de signer avant le 31 décembre 2007 une convention tripartite avec l'Etat (DDASS) et le Département. Les premières conventions tripartites élaborées en Gironde sont arrivées à échéance au 31 octobre 2008, 24 conventions ont été renouvelées et 36 devront l'être d'ici décembre 2009.

En conséquence, le budget relatif aux dépenses d'APA en Etablissement repose sur une évolution maximale de 3 % des moyens alloués, du financement des nouvelles conventions tripartites, de l'ouverture de 322 places, et de la mise en place du Plan Solidarité Grand Age.

## **III – L'HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES EN ETABLISSEMENT**

L'admission à l'aide sociale est subordonnée à la récupération des ressources du demandeur, ou de ses obligés alimentaires ; la créance qui en résulte est récupérée après décès sur la succession de l'intéressé ou sur le donataire.

Le Département, en application du décret de mai 2007, expérimentera en 2009 la mise en place d'un paiement à échoir, sous forme de dotation globale nette sur quelques établissements habilités à l'aide sociale hébergeant des personnes âgées et des personnes handicapées.

Au 30 septembre 2008, l'aide sociale à l'hébergement est attribuée à 1 702 bénéficiaires, dont 1 490 accueillies dans des établissements girondins comportant 6 360 places habilitées.

En 2009, le budget relatif aux dépenses d'hébergement tiendra compte notamment d'une évolution maximale de 4 % des moyens alloués afin de tenir compte de l'augmentation des prix de l'énergie et des dépenses l'alimentation, ainsi que du financement de places supplémentaires.

## **IV – LA CREATION ET LA RENOVATION DES ETABLISSEMENTS**

Il convient de poursuivre en 2009 notre politique de soutien à la rénovation et à la création d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.),

conformément au Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale en direction des personnes âgées.

Dans un souci de simplification, et au regard du nombre croissant de projet présenté, le Département souhaite adapter son mode d'intervention à compter de l'exercice 2009. Les modes de calcul des subventions évoluent donc comme suit :

- pour les projets de rénovation ou reconstruction la subvention au regard du projet présenté sera plafonnée à :

- 15 000 € par lit
- 4 000 € par place d'accueil de jour

- pour les créations d'établissements la subvention au regard du projet présenté sera plafonnée à :

- 25 000 € par lit
- 4 000 € par place d'accueil de jour

## **V - L'ACCUEIL FAMILIAL CHEZ UN PARTICULIER AGREE**

Il s'agit de prendre en charge, au titre de l'aide sociale, les frais d'hébergement chez un particulier agréé. L'accueil familial salarié a vocation à se développer en Gironde. Des projets sont en cours d'étude et le Département souhaite les accompagner.

## **VI – L'ACTION GERONTOLOGIQUE**

Le Département poursuivra en 2009 l'implantation des Centres Locaux d'Information et de Coordination sur l'ensemble du territoire girondin, avec la mise en place du CLIC Haute Gironde et du CLIC COBAS, mais également par la constitution de CLIC départementaux dont le Conseil Général assurera directement la maîtrise d'ouvrage (Médoc, Cub Sud Ouest, Libournais).

Par ailleurs, il est prévu deux expérimentations en 2009 :

- l'ouverture du CLIC Haut Entre-deux-Mers aux personnes handicapées, et ce dans l'esprit de la loi "Handicap" du 11 février 2005,
- le positionnement du CLIC CUB Nord Ouest dans l'appel à projet de la CNSA, pour l'expérimentation de "Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer" (MAIA).

Par ailleurs, chaque année, des associations ou des structures publiques développent des actions allant dans le sens du soutien aux personnes âgées ou à leurs familles. Certaines de ces initiatives méritent d'être encouragées et soutenues financièrement.

Enfin, il est proposé également d'accompagner les établissements, dans le cadre du renouvellement des conventions tripartites arrivant à échéance, ainsi que les services à domicile qui se regroupent dans le cadre de la procédure d'autorisation.

Pour l'ensemble de ces actions en faveur des personnes âgées il nous est demandé d'adopter les crédits inscrits au budget primitif qui s'élèvent à 15 404 000 € en AP et 166 797 597.31 € en CP en dépenses et 55 980 200 € en recettes.

## **ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES**

Le budget de nos actions en direction des personnes handicapées s'inscrit dans l'objectif de poursuivre la mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi a institué un droit à compensation pour la personne handicapée des conséquences de son handicap, quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience. Ce dispositif s'appuie sur la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), pour assurer l'accueil, l'information des personnes handicapées, l'évaluation de leurs besoins et l'attribution des prestations, et le Conseil général de la Gironde, pour assurer le paiement des prestations décidées par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA).

### **I – Le soutien à domicile en faveur des personnes adultes handicapées**

Le programme "Soutien à domicile" inclut plusieurs actions ayant pour objectif d'offrir une alternative à l'entrée en établissement d'hébergement, et correspond à notre politique de soutien à la vie à domicile. Le champ d'application de la Prestation de Compensation du Handicap est très large et concerne aussi bien l'aide humaine et les aides techniques, l'aménagement du logement, du véhicule, les surcoûts transports et charges spécifiques, exceptionnelles et animalières.

Au 31 décembre 2007, 944 bénéficiaires de la PCH percevaient cette allocation, on comptera environ 1 500 bénéficiaires payés au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, l'allocation compensatrice, malgré la nouvelle Prestation de Compensation du Handicap, continue de perdurer. Au 31 décembre 2006, 2 361 bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) percevaient cette allocation, on comptera environ 2 260 bénéficiaires payés au 31 décembre 2007, l'estimation à fin 2008 est de 1 800 allocations.

Le fonds de compensation est opérationnel en Gironde depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La gestion de ce fonds est assurée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et alimenté par plusieurs contributeurs. En ce qui concerne le Conseil général, les fonds de 2008 sont reconduits avec une augmentation de 3 %, soit 198 350 €.

Il est prévu également de financer la prestation d'accueil de jour, la prestation "Service d'accompagnement à la vie sociale", la prestation "Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés" et l'aide ménagère.

### **II - L'accueil familial des personnes adultes handicapées**

Pour les personnes handicapées qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas vivre à domicile, et qui ne veulent pas non plus d'un hébergement collectif, un accueil au domicile d'accueillants familiaux agréés est possible. Par ailleurs, en 2009, le bureau des accueillants

familiaux mettra en œuvre la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en famille d'accueil et l'accueil familial salarié. Ainsi, les crédits sollicités tiennent compte d'une augmentation du nombre de places permettant l'accueil des personnes handicapées, d'une augmentation du SMIC de 2,1 % par an en moyenne et d'une augmentation des minimas garantis.

### **III – Les Subventions à la création d'Etablissement pour adultes handicapés**

Ce programme permet d'accorder un soutien financier aux gestionnaires qui s'engagent dans des opérations de construction d'établissement d'accueil pour adultes handicapés. Il est prévu la poursuite des travaux engagés les années précédentes pour les foyers de Martignas, de Monséjour-Marly à Bordeaux, Lévite à La Réole et la construction de la section occupationnelle de l'APEI à Libourne. Des nouvelles Autorisations de Programme 2009 sont proposées pour la construction du Foyer d'Accueil Médicalisé de l'hôpital de Libourne.

### **IV - L'hébergement des personnes adultes handicapées**

Les personnes handicapées ne pouvant pas exercer une activité professionnelle sont accueillies en hébergement permanent dans des foyers de vie et des foyers d'accueil médicalisé. Les travailleurs d'ESAT sont hébergés dans des foyers ou unités d'hébergement.

### **V - La construction des établissements pour personnes adultes handicapées réalisés en maîtrise d'ouvrage directe**

Le Département assure lui-même la maîtrise d'ouvrage sur certaines opérations d'investissement, engageant la construction des bâtiments d'accueil et d'hébergement qui seront mis à la disposition des associations gestionnaires d'établissement. L'achèvement des travaux de construction du foyer de Cenon devrait intervenir au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009. L'ouverture du Foyer de Braud et Saint Louis peut être envisagée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010.

### **VI – Les subventions de fonctionnement aux associations**

La mise en place d'un Pôle Ressources Habitat ainsi que pour le volet culturel du schéma départemental d'organisation sociale et médico sociale, en direction des personnes handicapées, sont prévus en 2009. Pour l'ensemble de ces actions en faveur des personnes handicapées, il nous est demandé d'adopter les crédits inscrits au budget primitif qui s'élèvent à 1 683 000 € en AP et 140 041 664.77 € en CP en dépenses, et 28 310 000 € en recettes.

Les différents aspects de ces politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, qui nécessitent des déclinaisons locales, feront l'objet de discussions avec les acteurs locaux concernés dans le cadre du projet "Gironde 2014".

### **VII – La participation financière du Département au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées**

La participation du Département au fonctionnement de la MDPH traduit sa volonté de respecter les engagements pris dans le cadre de la convention constitutive. Le budget 2009 présenté par la MDPH permet d'identifier quatre grandes priorités. Il s'agit de renforcer les effectifs du pôle enfance, de contribuer à la qualité d'accueil du public, de doter la MDPH de



moyens adaptés pour procéder à l'impression et la mise sous pli du courrier, et enfin de procéder à l'externalisation de la numérisation des dossiers de demande du pôle adulte et à la mise à jour de la gestion électronique des documents.

Au titre des recettes, on notera une baisse significative de la participation de la CNSA depuis 2007 et le souhait réitéré du respect par l'Etat des engagements pris lors de la convention constitutive, tout particulièrement en compensant le financement des postes correspondant aux mises à disposition de personnel actuellement supporté par le Département.

Pour ce programme 108 278,32 € sont inscrits en Autorisation de Programme et 3 070 606 € en Crédit de Paiement, 1 208 826 € sont inscrits au titre des recettes.

En conclusion, Monsieur le Président nous propose :

- d'accompagner l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile et de la Prestation de Compensation du Handicap, de revaloriser le tarif horaire APA à un niveau analogue à celui alloué dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap,
- d'accompagner les établissements pour la signature des conventions tripartites deuxième génération,
- de poursuivre l'accompagnement des services à domicile dans la démarche d'autorisation,
- de développer les actions concrètes dans le cadre de l'Agenda 21 autour du thème du lien intergénérationnel,
- de poursuivre la mise en place des CLIC et d'expérimenter l'ouverture d'un CLIC aux personnes handicapées,
- de mettre en place les actions prévues aux différents schémas départementaux de voter les crédits nécessaires détaillés dans le rapport du Président et rappelés ci-dessus.

#### **AVIS DE LA COMMISSION 15 - PERSONNES HANDICAPEES, PERSONNES AGEES ET ACTIONS DE SANTE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

#### **AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Pierre YERLES :**

Je voudrais remercier Edith Moncoucut pour sa présidence, mon ami Daniel Jault avec qui on travaille en très bonne entente, les personnels de la DGAS et celui de la MDPH qui font un travail énorme. Cela n'a pas été une mince affaire de reprendre la COTOREP. Je pense que d'ici 2009 les handicapés auront moins de souci.

**M. LE PRESIDENT :**

Je m'associe à ces remerciements. Je remercie Pierre Yerlès pour ce rapport qui est long, dense, mais très important.

Avant de voter, je voudrais vous apporter quelques informations à propos de nos interventions générales en faveur de l'action gérontologique. Je voudrais vous dire que les excellents résultats obtenus par l'Université de Bordeaux, le laboratoire du Professeur Jean-François Dartigues, qui est d'ailleurs le fils d'un de nos anciens collègues, conseiller général, lequel professeur a fait, avec son laboratoire, des avancées significatives dans le domaine de la lutte contre la maladie d'Alzheimer, avancées reconnues par la communauté scientifique internationale et par la presse hier encore dans le journal Le Monde. Pour ces résultats, le professeur et son équipe se sont appuyés sur les résultats de l'étude PAQUID, qui est une contraction de "Personnes Agées, Quid", que le Conseil Général de la Gironde finance depuis plus de vingt ans. Le Conseil Général de la Gironde a été à l'initiative de cette évaluation PAQUID, et le finance régulièrement depuis. Comme quoi nos actions mes chers collègues, qui peuvent parfois paraître modestes, peuvent, grâce au génie des girondins, produire de grands effets. C'est très important de souligner ces magnifiques résultats obtenus par le Laboratoire du Professeur Jean-François Dartigues, que je connais bien et vous aussi Gilles Savary, et par le Professeur Jean-Marc Orgogozo, qui est conseiller régional. Je vous remercie.

**DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**